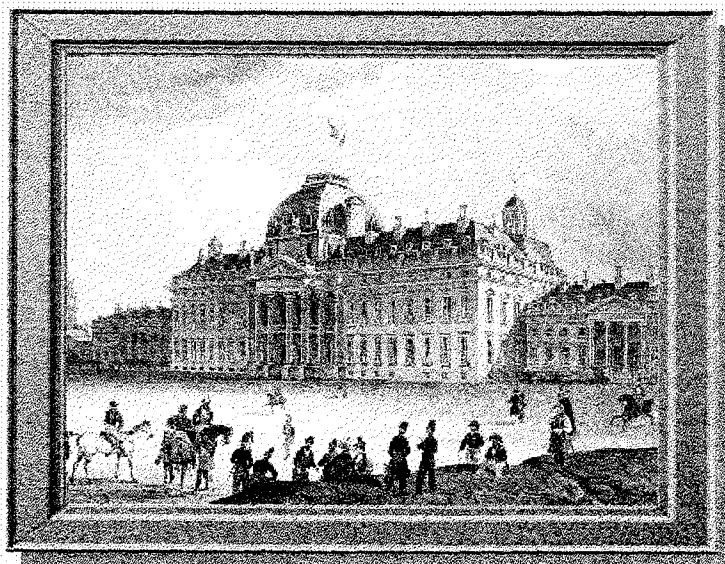


Quelle stratégie pour  
Quelle stratégie pour  
la Méditerranée ?  
la Méditerranée ?



Chef de bataillon PORTE Didier

1998-99

## **SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>1 – LA MÉDITERRANÉE ZONE DE CONFLITS</b>	<b>2</b>
1) Le conflit israélo-palestinien .....	2
2) Le conflit des Balkans.....	3
3) La question turque.....	5
4) Les problèmes du Maghreb.....	6
5) Les conflits potentiels liés à l'eau .....	7
<b>2 – LES FACTEURS D'INSTABILITÉS</b>	<b>10</b>
1) La démographie et l'immigration .....	10
2) Les disparités économiques .....	12
3) D'autres enjeux stratégiques.....	14
<b>3 – LES NOUVELLES DONNÉES POLITICO-STRATÉGIQUES</b>	<b>20</b>
1) La présence américaine en Méditerranée.....	20
2) Les conditions de la stabilité en Méditerranée .....	21
3) Vers une sécurité commune.....	23
<b>CONCLUSION</b>	<b>26</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE — CONFÉRENCE DE BARCELONE</b>	<b>29</b>

## **INTRODUCTION**

La Méditerranée est le berceau des plus grandes civilisations. Elle a été et demeure une zone géographique naturellement stratégique. D'abord, par le commerce maritime interne, mais aussi de nos jours, comme une zone de passage économique et militaire incontournable et contrôlée par quatre points de passage stratégiques : le détroit de Gibraltar, le passage de Sicile, le canal de Suez et les détroits du Bosphore et des Dardanelles. Mais, la portée des armements balistiques transforme en piège pour les flottes militaires cette mer qu'il est aisé de verrouiller et limite ainsi son intérêt stratégique. Carrefour de civilisations, la Méditerranée est un lieu d'échanges et de conflits importants à l'origine de grands changements. Que ce soit sous l'antiquité, avec les affrontements entre romains et carthaginois, que lors de la seconde guerre mondiale où les batailles en Afrique du Nord ont marqué le premier repli et l'amorce du déclin du III<sup>e</sup> Reich.

La fin de la bipolarité est-ouest et l'ouverture privilégiée du monde occidental à l'Europe de l'est accentuent le clivage Nord-Sud, en augmentant notamment les différences économiques. La Méditerranée apparaît pour les Européens comme une zone particulièrement sensible et avec laquelle il est indispensable de développer un partenariat. Le développement démographique important dans le Sud pose des graves problèmes, non seulement en matière économique, mais, également sur le plan de la survie, car la plupart des pays du Sud connaissent des difficultés quant à leur approvisionnement et à l'exploitation de leurs ressources en eau, dont les conséquences pourraient rapidement devenir dramatiques.

La zone Méditerranée s'est agrandi vers l'est, en direction de la mer Noire, la mer Caspienne et le Moyen-Orient. Ces centres stratégiques de réserves mondiales d'hydrocarbures et cette zone d'influence du monde arabe et de l'islam sont, désormais, solidaires des problèmes du bassin méditerranéen.

Aucune puissance dominante n'est actuellement en mesure d'assurer la stabilité de la région comme c'était parfois le cas dans le passé. Chaque conflit local touche nécessairement les autres pays riverains et certains conflits ont déjà contribué à la fermeture du canal de Suez. Après l'euphorie de la décolonisation des pays du sud du bassin, le réveil a été douloureux et contribue à maintenir l'instabilité de la région. Cette instabilité est entretenue par l'attrait du développement occidental qui, en même temps, semble inaccessible et par le douloureux problème israélo-arabe qui ne trouve toujours pas d'issue.

L'ensemble de ces différences souligne la difficulté du chemin à parcourir par tous les acteurs pour assurer la sécurité et la paix dans cette région sensible.

## 1 – LA MÉDITERRANÉE ZONE DE CONFLITS

La Méditerranée est pour de nombreux états la principale zone d'instabilité des années à venir. Si les choses restent en l'état, la Méditerranée apparaîtra de plus en plus comme une frontière, un mur, une fracture plutôt que comme un espace de solidarité et de coopération.

Or, la sécurité est indissociable du développement selon la formule chaque jour vérifiée : « il n'y a pas de développement sans sécurité » ; mais aussi : « il n'y a pas de sécurité sans développement ». Le sous-développement est bien souvent la cause principale des dérèglements les plus graves dont entre autres, l'intégrisme religieux. La conférence ministérielle de Barcelone de l'automne 1995 qui a réuni les ministres des affaires étrangères des 15 pays de l'Union européenne et des 12 PTM<sup>1</sup> a officiellement lancé le partenariat euro-méditerranéen. Fondé sur un volet politique et sécurité, un volet économique et financier et un volet social et humain, ce partenariat s'est voulu d'emblée trop ambitieux dans un contexte euphorique issu des accords de paix d'Oslo (1993) entre Israéliens et Palestiniens. Le retour aux réalités et les nouvelles difficultés rencontrés ont abouti au *statu quo* lors de la conférence de Malte de 1997 où l'optimisme n'était plus de bon aloi.

### 1) LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

Toulon n'est qu'à une heure de vol de Paris comme d'Alger. Si la Méditerranée est une mer étroite et qu'un problème affecte tout le monde, ce n'est pas une mer *monolithique*. Aujourd'hui, elle a un nœud à dénouer pour sa sécurité qui s'appelle l'antagonisme israélo-palestinien.

Le règlement du conflit israélo-palestinien avait enregistré des progrès considérables après la conclusion de l'accord d'Oslo sur le statut des territoires palestiniens et les relations entre Israël et l'Autorité palestinienne. Après les élections tenues en Palestine en janvier 1996, l'OLP a réuni en mai 1996 le Conseil national palestinien qui a supprimé l'article de la Charte nationale appelant à la destruction de l'État d'Israël. En réponse, le gouvernement de Shimon Pérès avait déclaré qu'Israël ne s'opposerait plus à la formation d'un État palestinien. Enfin l'Autorité palestinienne a pu installer une police palestinienne sur son territoire, qui s'est montrée efficace pour empêcher la poursuite des actes terroristes. Depuis les élections israéliennes et l'arrivée au pouvoir de M. Netanyahou, les rencontres avec M. Arafat n'ont pas permis d'enregistrer des progrès significatifs et les initiatives israéliennes ont plutôt conduit à remettre en question la poursuite de la mise en œuvre des dispositions des accords d'Oslo.

Après la reprise de violents affrontements entre Palestiniens et Israéliens à la suite de l'ouverture d'un nouvel accès à un tunnel sous Jérusalem-Est, qui ont causé environ 75 morts et près de 400 blessés, la question se pose de savoir s'il faut totalement désespérer de voir le processus de paix redémarrer. L'opinion publique en Israël est divisée et près de la moitié de la population israélienne s'est exprimée en faveur d'une paix fondée sur un compromis entre les aspirations palestiniennes et le souci légitime de sécurité des Israéliens. En outre, le gouvernement israélien est soumis à une pression intérieure constante et à celle des États-Unis. La convocation par M. Clinton de M. Netanyahou et de M. Arafat à Washington laisse penser

<sup>1</sup> pays du tiers méditerranéen : Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie.

que le gouvernement américain fera tous ses efforts pour éviter une rupture totale du processus. Il est vrai que la période électorale ne lui laisse pas tout à fait les mains libres. Il est possible d'espérer que le gouvernement israélien ne restera pas insensible à la position des pays arabes, parmi lesquels l'Égypte joue un rôle modérateur. Il devrait être dans l'intérêt d'Israël, qui commençait à sortir de son isolement face au monde arabe – treize chefs d'état arabes ont assisté aux obsèques de M. Rabin – de ne pas détériorer davantage ses relations avec ses voisins arabes. La vocation d'Israël et son avenir ne peuvent être de rester une forteresse assiégée, dont la sécurité ne serait assurée que par une supériorité militaire dont on ne sait combien de temps elle durera, ce que les prédécesseurs de M. Netanyahou avaient très bien compris. Ils avaient ouvert de belles perspectives pour une coopération économique d'Israël avec ses pays voisins, gage d'une sécurité infiniment plus durable, parce que partagée par tous les habitants de la région.

Toutefois, un gel du processus de paix est à prévoir au moins pour un certain temps. Mais la renaissance de la violence palestinienne dans les territoires occupés provoque des soucis sérieux et l'on peut se demander combien de temps ce gel pourra durer sans provoquer une augmentation dangereuse de la tension dans cette région. Le projet de paix régionale est remis en cause avec la perte de confiance entre les protagonistes. La poursuite de la colonisation et le blocage de la négociation de la part de l'État hébreu sont des attitudes négatives sur lesquelles même les États-Unis sont impuissants. Les élections législatives israéliennes vont se dérouler dans un climat tendu avec la menace de Yasser Arafat de proclamer un état palestinien en mai 99.

Parmi les conflits qui continuent de sévir dans l'ensemble de la Méditerranée mais dont les implications vont bien au-delà de cette région, l'évolution du processus de paix entre Israël et les pays arabes garde une importance de premier ordre, surtout après les élections parlementaires du 29 mai 1996. Les tensions, notamment entre Israël et la Syrie, se sont accrues en septembre 1996, à un point tel, que la Syrie a multiplié les mouvements de troupes au Liban et en direction du Golan. Il ne faut pas oublier que les négociations entre la Syrie et Israël, en particulier sur les conditions d'un retrait d'Israël du Golan et du Sud Liban (contre un désarmement des milices chiïtes du Hezbollah) étaient déjà si avancées début 1996, que certains observateurs espéraient que la conclusion de la paix entre les deux pays ne serait plus qu'une question de temps. M. Pères, qui a pris l'intérim de M. Rabin après son assassinat (novembre 1995), a demandé un gel des négociations pour faire entériner sa politique de paix par des élections anticipées dont le résultat a été la chute de la majorité conduite par les travaillistes et le retour au pouvoir du Likoud. Après la paix signée avec l'Égypte et la Jordanie, le différent entre la Syrie et Israël risque de perdurer.

## **2) LE CONFLIT DES BALKANS**

Il est désormais important de stabiliser la situation de l'ancienne Yougoslavie. Pour cela il ne suffira pas d'appliquer à la lettre les accords de Dayton qui ne reposent que sur des ambiguïtés et n'ont été probablement dus qu'à la fatigue des trois présidents enfermés dans une base aérienne américaine et prêts à signer n'importe quoi pour se sortir de cette cohabitation forcée. À défaut de mesures de confiance, les mesures de désarmement associées à la présence de troupes de l'OTAN devraient permettre de retrouver un certain calme.

Il faut de plus obliger les trois pays à une coopération accrue sur le plan économique, de

manière que la stabilisation de la paix fasse émerger des forces anti-nationalistes. Mais, il n'y a pas de construction sans acteurs, et ils ne se *bousculent* pas, pour l'instant. Depuis les accords de Dayton, la situation continue à être précaire et les dernières élections de septembre 1998 montrent que seuls les partis organisés sur des bases nationales ont tiré leur épingle du jeu. La présidence tricéphale qui dirige la Bosnie-Herzégovine a été renouvelée, seul le Bosniaque Alija Izetbegovic s'est maintenu. Les Croates de la Fédération croato-musulmane et les Serbes de la Republika Srpska ont choisi deux nouveaux représentants.

La consolidation des partis *ethniques* souligne la difficulté de la coopération entre les différentes communautés, qui n'a, jusqu'à maintenant, été maintenue que par la pression de la communauté internationale. Cette dernière utilise au mieux son arme économique indispensable pour favoriser la survie du pays et assurer sa reconstruction économique. Cependant, la défaite de Biljana Plavsic, candidate soutenue par la communauté internationale, traduit bien les limites de la politique du *chéquier*. Les pays occidentaux avaient sensiblement augmenté leur aide à destination de la République serbe durant le mandat de Mme Plavsic. Les électeurs ont cependant préféré élire une personne défendant leurs aspirations nationalistes quitte à voir diminuer la manne financière internationale.

Le chemin de la reconstruction sera encore long. Malgré une croissance de 15 %, le PIB est encore inférieur de 60 % à celui d'avant guerre. Plus de 50 % de la production industrielle est assurée par les trois secteurs de la production d'électricité, l'agro-alimentaire et les mines de charbon. Les économies de la Bosnie-Herzégovine et de la République serbe restent marquées par l'agriculture et une forte dépendance des importations qui s'élève à plus de 55 % du PIB.

Le point positif concerne la réforme monétaire qui a permis de contenir l'inflation à 12 %. La création d'une banque centrale a permis la mise en circulation d'une nouvelle monnaie (le konvertibilna marka), dont l'utilisation n'est toujours pas générale, en particulier dans la zone croate. Ceci démontre la difficulté que rencontre l'État unique de Bosnie-Herzégovine pour imposer sa légitimité.

La cohabitation fragile forgée dans les accords de Dayton tâtonne pour se sortir de son marasme. Si chacun fait pour l'instant des efforts pour tenir l'intégrité de la fédération, le développement des courants nationalistes montre bien que chacun reste sur ses gardes et veut être en mesure de pouvoir prendre ses distances si la situation l'exigeait.

La Yougoslavie est toujours tenue d'une main de fer par le président fédéral Slobodan Milosevic, malgré l'espoir d'une amorce de démocratisation observé au début de l'année 1998, au cours des élections municipales et qui a fait long feu par l'éclatement de la coalition démocratique. Cependant, elle ne semble pas encore avoir atteint le fond de la crise. Un autre front s'est allumé au Kosovo et de violents combats opposent Serbes et Albanais dans cette province. Belgrade a choisi de répondre de manière forte aux revendications indépendantistes des Albanais majoritaires au Kosovo. Le bilan est lourd, plus de 100 000 personnes ont été déplacées et 50 000 autres se sont réfugiées en Albanie et au Monténégro. Le 15 octobre 1998, les seize États membres de l'OTAN lançaient un ultimatum au président yougoslave pour qu'il se conforme aux termes de la résolution 1199 des Nations unies, sous peine de bombardements aériens. Milosevic a attendu le dernier moment pour retirer plusieurs milliers de policiers. Mais la situation ne s'est toujours pas détendue et malgré les tentatives françaises et britanniques d'installer les Kosovars et les Serbes à Rambouillet pour négocier, aucune avancée significative n'a été réalisée.

Ce bras de fer permanent que Milosevic mène avec la communauté internationale n'en fini pas de plonger son pays dans une profonde crise économique, où les Serbes, désabusés, se débattent avec les difficultés de la vie quotidienne et sont désormais assez indifférents à la crise du Kosovo. Cette fuite en avant laisse présager de grande difficulté et perpétue une zone d'instabilité politique et de fragilité économique propre à générer de nouveaux désordres et à exporter ailleurs le déséquilibre. La stabilité de cette région balkanique est loin d'être réalisée.

### **3) LA QUESTION TURQUE**

Reconstruire l'État turc, c'est aussi lui éviter de se fourvoyer dans cette politique anti-russe qu'il n'a cessé de mener depuis maintenant plusieurs années en pensant que ce serait bon pour lui, alors que cela ne fait qu'aggraver la situation actuelle. Il y a une grande politique européenne à mener pour rapprocher les points de vue de la Russie et de la Turquie. Le parallèle est saisissant : ces deux pays sont traversés par une crise de croissance énorme, ils n'ont cessé de s'opposer à travers les siècles, mais ont beaucoup de points en commun (ils constituent entre autres le pont entre l'Europe et l'Asie) et des rapports économiques beaucoup plus intenses qu'ils n'ont jamais été. Les entreprises turques sont en Russie et les Russes passent leurs vacances en Turquie ! Il est donc possible d'améliorer la situation.

Cependant, les offres de vente d'armes russes à Chypre, la présence de plus en plus importante des Russes en Grèce, les liens permanents que l'armée serbe a tenté de tisser avec l'armée russe et, quand elle n'y arrivait pas, avec l'extrême droite russe, n'ont cessé de faire pression sur les gouvernements à Moscou pour un plus grand engagement dans les Balkans. L'enthousiasme qu'a soulevé chez tous les peuples orthodoxes la purification ethnique en Bosnie, a fait penser à une revanche historique prise sur l'empire ottoman. La déstabilisation de l'armée turque et l'atteinte du prestige turc se sont accompagnés des malheurs, non seulement de la Bosnie mais aussi de l'Azerbaïdjan dans des conditions voisines de celles de l'Arménie. De son côté, la Turquie a tissé des liens avec ses frères musulmans à la fois en Bosnie, mais aussi dans les nouveaux pays d'Asie centrale, contribuant ainsi à s'opposer aux manœuvres russes. Tout cela ressemble à une guerre entre l'empire byzantin orthodoxe et l'empire ottoman musulman. Ce n'est heureusement pas encore le cas, car, bien entendu, ni les uns ni les autres, et surtout les élites de ces pays, ne pensent en termes aussi archaïques. La consolidation bien sûr c'est d'aider la Turquie à surmonter ses fièvres, de la rapprocher pacifiquement et intelligemment de la Russie, et de parvenir à trouver une solution au problème de la sortie des hydrocarbures en provenance de la mer Caspienne.

Parmi les conflits interétatiques qui affectent la sécurité en Méditerranée, il ne faut pas négliger deux crises spécifiques : l'une concerne Chypre, l'autre des problèmes qui opposent la Turquie et la Grèce dans la mer Égée. Ces deux problèmes se distinguent de façon très nette de ceux mentionnés précédemment car ils impliquent directement des pays européens.

Le problème de Chypre est délicat en raison de la perspective de l'adhésion de l'État chypriote à l'Union européenne, alors même que la Turquie était exclue des pays éligibles à l'entrée dans l'Union d'une manière peu élégante et après avoir laissé l'espoir se développer. En effet, depuis le début personne n'envisage réellement cette ouverture qui sous-tend la libre circulation des biens et des personnes, au moment même où la RFA combat féroce l'immigration clandestine turque. De même le différend entre la Grèce et la Turquie, parce qu'il oppose deux pays membres de l'Alliance atlantique rend la situation particulièrement sensible et tendue. Les négociations devant conduire à l'adhésion de Chypre à l'Union européenne, risquent de provoquer des conflits majeurs entre l'Union européenne et la Turquie, mais peut-

être aussi entre l'Union européenne et la Grèce, s'il n'est pas possible de trouver des modalités rendant acceptable par tous les intéressés l'entrée de cet État dans l'Union européenne.

Mais nul n'ignore que, depuis longtemps, d'autres différends séparent la Turquie et la Grèce, par exemple au sujet de la mer Égée et de la Thrace occidentale pour lesquels ni l'Union européenne, ni l'UEO ne constituent les organisations aptes à servir de médiateurs impartiaux, ne serait-ce que parce que l'une des parties au conflit, la Grèce, est membre à part entière des deux organisations, tandis que l'autre, la Turquie, n'est pas membre de l'Union européenne et, n'ayant pas été invitée à adhérer au Traité de Bruxelles modifié, ne bénéficie que d'un statut de membre associé à l'UEO. Certains ont exprimé l'avis que le Conseil de l'Europe constituait un cadre adéquat pour aborder cette question. Tous ne partageaient pas cet avis, car le Conseil de l'UEO, lors de l'adhésion de la Grèce, a formellement renoncé à traiter de cette affaire, ce qui, compte tenu des circonstances, paraissait fort sage. Cependant, la Turquie a exprimé une opposition radicale à une éventuelle adhésion de l'État chypriote, tel qu'il existe actuellement, à l'Union européenne où se trouveraient réunis, en ce cas, deux États de population grecque, ce qui rendrait impossible toute entente entre l'Union et la Turquie. Il apparaît donc nécessaire de trouver, pour Chypre, une solution agréée par les deux communautés de l'île et par les États garants au titre des Accords de Londres et de Zurich, avant d'envisager l'adhésion d'un État chypriote qui ne contrôle en fait qu'une partie de l'île à une Union européenne qui prétend se doter d'une politique étrangère et de sécurité commune.

#### **4) LES PROBLÈMES DU MAGHREB**

Au Maghreb, il semble que le problème algérien et les divergences entre le Maroc et l'Algérie fassent obstacles au développement harmonieux d'une véritable coopération entre le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, qui permettrait à ces trois pays de constituer un ensemble économique et politique cohérent, capable de pouvoir développer des accords de libre-échange avec l'Union européenne.

En effet, le contentieux qui oppose depuis des années le Maroc et l'Algérie à propos du problème du Sahara occidental en est toujours au même point. L'Algérie continue à soutenir le Polisario et n'affiche aucune preuve de bonne volonté pour régler cette affaire. Le Maroc a accepté le plan élaboré par l'ONU, prévoyant notamment un référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui. Ce référendum ayant été ajourné plusieurs fois, le Maroc a gelé ses relations avec l'Algérie.

Après de nombreuses années de conflits au Sahara occidental, une trêve avait été acceptée par l'ensemble des parties depuis 1991, et un référendum sous l'égide de l'ONU devait enfin les départager. Mais, la définition du collège électoral appelé à trancher, a retardé jusqu'à maintenant l'issue de ce conflit. Malgré le premier gouvernement d'alternance du règne du roi Hassan 2, le dossier de Sahara, dans les mains d'un ministre de l'intérieur inamovible, semble toujours dans l'impasse.

De plus, l'Algérie est le théâtre d'une véritable guerre civile menée contre les mouvements fondamentalistes extrémistes comme le GIA. Cette situation laisse pour l'instant peu d'espoir de voir s'instaurer une coopération politique entre ce pays et ses deux voisins. Ceux-ci ont plus à cœur de se protéger contre la contagion de l'islamisme algérien que d'instaurer un lien étroit avec le régime d'Alger.

La commission politique de l'UEO s'est demandée dans quelle mesure le premier volet du processus de Barcelone, concernant le règlement pacifique des conflits, pourrait être mis en œuvre dans ce contexte. Les Marocains ont plutôt donné l'impression de compter sur une sorte

de pression internationale qui contraindrait l'Algérie à engager des négociations sérieuses avec ses voisins, que sur la médiation seule de l'UEO.

En attendant, chacun s'accorde à reconnaître que l'exemple d'une coopération économique et politique renforcée avec le Maroc et la Tunisie pourrait inciter les Algériens à s'engager sur la voie de la démocratisation et de la réforme pour rejoindre les rangs des pays acquis à une véritable coopération avec l'Europe.

A cet égard, le Maroc constitue un exemple très positif par les progrès qu'il a accomplis sur la voie de l'instauration du pluralisme politique et d'une Constitution démocratique, et par ses efforts pour améliorer la situation des droits de l'homme.

En Algérie, si nous pouvons considérer que l'islamisme n'est plus réellement le problème actuel, l'intransigeance des militaires au pouvoir comme la survivance de maquis jusqu'au boutiste et son cortège d'atrocités font que le calme est loin d'être revenu et que l'avenir demeure incertain. Les élections présidentielles du printemps 99 permettront peut-être à un civil d'accéder au poste (s'il obtient l'aval des militaires). Il trouvera un pays au bord de l'asphyxie financière et avec de nombreux dossiers importants à régler que lui laissera son prédécesseur.

## **5) LES CONFLITS POTENTIELS LIÉS À L'EAU**

L'eau rare et précieuse nourrit les légendes et les mythes, elle est devenue *l'or blanc* de la région. Certains pays ont déjà atteint un taux de consommation proche voire supérieur à la capacité de renouvellement naturelle de leur aquifère. Avec les taux de croissance des populations et les besoins croissants en eau dus à l'urbanisation anarchique massive et au développement économique, le partage des ressources en eau sera une cause de conflit interétatique entre les riverains du sud de la Méditerranée.

### ***A/ Le conflit le plus grave : Israël à ses voisins***

Dès 1919, le président de l'Organisation Mondiale sioniste, Chaim Weizmann, avait demandé que les frontières de la Palestine soient déterminées à partir de considérations hydrauliques. Finalement, il n'en a rien été, et une vingtaine de plans et contre-plans de partage de la ressource se sont succédés sans efficacité avérée. Pour Israël, l'eau a toujours constitué un enjeu stratégique ce qui explique son obstination au contrôle d'une zone présentant une unité hydrologique.

Les conquêtes territoriales successives d'Israël lui ont permis d'être maître de la totalité de la vallée du Jourdain et de ses sources jusqu'à la Mer Morte ainsi que de l'aquifère montagneux de Judée et de Samarie. La conquête du plateau du Golan, véritable *éponge à eau* de la région (Guerre des 6 jours), a obéi à une volonté de prise de contrôle de la principale source d'alimentation en eau, vitale pour Israël (un tiers de l'eau consommée en Israël provient du Golan). L'opération *Paix en Galilée*, menée au Liban Sud, en 1982, leur permet d'assurer le contrôle des 3 cours d'eau qui alimentent le lac de Tibériade (le Dan, le Baniyas et le Haut Jourdain lui même). Elle est à la base de la rivalité israélo-syrienne.

L'État hébreu consomme une quantité d'eau supérieure à ses ressources renouvelables propres, ce qui accentue le déficit hydraulique de la région. L'eau utilisée vient des nappes littorales, du lac de Tibériade, de la Cisjordanie occupée et du Jourdain, dont les eaux sont

aussi prélevées par la Jordanie. Pour les deux tiers, la satisfaction des besoins d'Israël est assurée par des ressources provenant de l'extérieur de ses frontières de 1948. L'eau est donc une donnée essentielle dans la politique d'expansion territoriale de ce pays. Pour les Palestiniens, le problème est déjà bien mal engagé puisque Israël utilise les deux tiers de l'eau de Cisjordanie et de Gaza. Dans la bande de Gaza, les problèmes se cumulent entre la surpopulation (3 800 hab/km<sup>2</sup>) et la surexploitation de l'aquifère côtier qui ne communique que peu avec les autres nappes souterraines d'Israël. En conséquence, la salinité de l'eau progresse chaque année avec des intrusions d'eau de mer risquant de contaminer la totalité de l'aquifère dans très peu de temps.

Le problème reste entier, aussi, pour la Jordanie qui partage avec Israël les eaux du Jourdain. Les deux tiers du débit du fleuve sont détournés en cours de route, ce qui a pour résultat d'assécher la mer Morte, où l'évaporation est très forte. Elle risque de disparaître complètement, comme la mer d'Aral en Asie centrale. Cependant, lors de la signature du traité de paix entre les deux pays en octobre 1994, un accord sur le partage de l'eau est intervenu. Le seul espoir d'apaisement vient d'un projet de canal entre la mer Morte et la mer Rouge. En utilisant les 400 mètres de déclivité, il serait possible de turbiner l'eau de mer pour faire de l'électricité, puis d'utiliser cette énergie pour faire tourner des usines de dessalement au profit des deux riverains.

### *B/ Le partage du Nil*

Le Nil s'allonge sur 3 000 km à travers le SAHARA, qui couvre la moitié nord du Soudan et la totalité de l'Égypte, et constitue ainsi la plus longue oasis du monde. Dans cette oasis vivent certes des populations que rien ne différencie apparemment, ni la langue, ni la couleur de peau, ni la religion, ni même les modes de vie et de production, déterminés depuis l'éternité par les crues du Nil et par les possibilités d'irrigation. Et pourtant, tracée au milieu du désert, la frontière entre l'Égypte et le Soudan, géographiquement inexplicable, semble les avoir définitivement séparées. Certains discours qu'ils soient arabes ou européens, estiment que la frontière qui coupe la vallée du Nil à Wadi Halfa, à la deuxième cataracte, est artificielle et qu'elle résulterait, comme au Machrek, de machinations impérialistes. L'hostilité de nombre d'Égyptiens à l'égard des Soudanais et réciproquement montre que cette frontière est, désormais, une réalité géopolitique. L'enjeu majeur est constitué par le partage de la ressource entre les trois pays les plus en aval (Égypte, Éthiopie, Soudan) situés dans une zone aride ou semi-aride dans laquelle aucune agriculture ne serait possible en l'absence du fleuve.

Devenu indépendante le 1<sup>er</sup> janvier 1956, le Soudan a remis en cause les accords coloniaux de l'époque britannique<sup>2</sup> et a entrepris unilatéralement en 1957 la construction sur le Nil bleu du barrage de Roseires. À l'issue d'une forte tension, la guerre est évitée grâce aux pressions arabes et internationales. L'Égypte, qui souhaitait construire le barrage d'Assouan, conclut avec le Soudan un nouvel accord en 1959 prévoyant un partage des eaux du Nil à raison de 55,5 milliards de m<sup>3</sup>/an pour l'Égypte et de 18,5 milliards de m<sup>3</sup>/an pour le Soudan.

En 1978, le président Anouar El-Sadate avait mis en garde les Éthiopiens : « la vie des Égyptiens dépend à 100 % du Nil ; si quelqu'un, à un moment ou à un autre, fait quelque chose qui puisse attenter à notre vie, nous n'hésiterons jamais à entrer en guerre car c'est une

<sup>2</sup> Accord de 1902 : impose au roi d'Éthiopie Ménélik de ne construire aucun ouvrage hydraulique sur la partie du fleuve qui traverse son pays.

Accord de 1929 : impose au Soudan de ne construire aucun ouvrage susceptible de modifier le niveau ou le débit du Nil. un partage inégalitaire des eaux étant prévu à raison de 48 milliards de m<sup>3</sup> par an pour l'Égypte et seulement de 4 milliards de m<sup>3</sup> pour le Soudan.

question de vie ou de mort ».

La situation de l'Égypte, pour qui l'utilisation des eaux du Nil est un impératif hydro-politique vital, semble se compliquer encore davantage à cause de la radicalisation de la junte militaro-islamiste qui a pris le pouvoir à Khartoum en juin 1989 en écartant des islamistes plus modérés, dirigés par un descendant d'Al Mahdi. L'alliance entre Umar Hasan al Bachir, l'actuel homme fort du régime, et Hasan al Tourabi, le chef du Front national islamiste (FNI), constitue le régime le plus radicalement islamiste que le Soudan ait connu. C'est de surcroît la première fois depuis son indépendance que cet État s'engage dans une politique sciemment et publiquement anti-égyptienne.

L'Égypte connaît des problèmes démographiques caractérisés par de très fortes densités qui résultent de l'accroissement considérable des effectifs de population (la population égyptienne a doublé entre 1962 et aujourd'hui) dans une vallée qui est restée aussi étroite, car un encaissement empêche l'élargissement des surfaces irriguées. Elle compense jusqu'à présent sa position géographique défavorable par cette puissance démographique et militaire. La dépendance vitale des populations par rapport à l'approvisionnement en eau constitue bien un sujet préoccupant quant à la stabilité de zone. Elle dépend d'un respect des accords par les différentes parties et une gestion très rigoureuse des eaux du Nil, sous peine de catastrophe humanitaire terrible capable d'engendrer un conflit sévère.

## 2 – LES FACTEURS D'INSTABILITÉS

Pour les pays du Nord, le Sud est souvent associé à une menace démographique et à une menace terrorisme (palestinienne, iranienne, libyenne, algérienne...). Suivent les menaces économiques du fait des disparités sociales (délocalisation, dumping, etc.) et les menaces dues aux trafics de drogue (Maroc, Liban, etc.). Les risques écologiques commencent aussi à inquiéter la rive Nord de la Méditerranée, car il y aura bientôt plus de 500 millions de riverains sur le pourtour de la Méditerranée qui est déjà trop petite pour *digérer* l'ensemble des pollutions dues aux activités des hommes.

Pour le Sud, le Nord est synonyme d'hégémonie culturelle, politique et économique. Les pays de Sud ressentent une différence de comportement du Nord vis-à-vis des pays de l'Europe de l'Est ou d'Israël et d'eux-mêmes, comme entre la Bosnie et l'Irak. La fermeture des frontières dans le cadre des accords Schengen a accru la pression démographique intérieure de ces pays, donc augmenté les difficultés économiques et les tensions sociales. Enfin, le rêve arabe issu des décolonisations a vécu. La nation arabe n'a jamais été autant divisée et connaît une véritable crise d'identité et de société.

Tout n'est pas entièrement irrationnel dans ses peurs mais le manque de dialogue et de communication de part et d'autre a considérablement augmenté leurs portées. Il faudrait ajouter que le caractère plutôt ombrageux et excessif de la population méditerranéenne convient mal à une recherche d'apaisement général.

### 1) LA DÉMOGRAPHIE ET L'IMMIGRATION

#### *A/ Des causes*

Plusieurs causes ont un rôle dans les problèmes de la démographie et des risques d'accroissement de l'immigration vers les pays riches du Nord. Tout d'abord il y a des causes intérieures, il s'agit de causes économiques, démographiques et sociales ayant entraîné une alliance entre les peuples des bidonvilles et la classe moyenne en voie de paupérisation. L'État ne joue plus son rôle et la recherche de la maîtrise du pouvoir devient un facteur de blocage. Les difficultés que vit l'Algérie actuellement apportent un éclairage précieux pour décrire ce type de problème. Le système mis en place en 1962 était un système centralisé ne disposant que de peu de compétences et moyens, il a donné des résultats positifs en termes de développement, mais peu à peu l'organisation initiale est devenue un carcan qui a débouché sur une véritable crise de société. Alors que ce système avait épuisé ses capacités, des individus et des groupes avaient un intérêt à son maintien, d'où des dysfonctionnements économiques, et le développement de l'injustice. Le consensus national initial s'étant rompu, le pouvoir s'est affaibli et la crise de société s'est installée.

Cette description est pertinente pour comprendre, non seulement ce qui se passe en Algérie, mais également ce qui se passe dans d'autres pays musulmans, y compris en Égypte. Il est important de rappeler l'importance prise par le phénomène urbain et la perte de pouvoir traditionnellement structurant de la ville dans les pays musulmans. C'est par un retour à la mémoire de la ville et sa fonction structurante et intégrative qu'il sera possible de contrôler l'essor et le développement de cette population qui connaît un fort taux de croissance.

Des causes extérieures agissent dans une moindre mesure. Elles permettent d'établir une

coïncidence entre certains événements survenus dans le monde et le développement de l'intégrisme. Avec la fin de la guerre Irak/Iran, la chute du mur de Berlin, la guerre du Golfe, la chute du président Nadjib en Afghanistan, le Sud est perçu comme une menace par le Nord ce qui a conduit des pays européens à durcir leurs positions en matière d'immigration, alors même que les croissances intérieures sont insuffisantes pour de fournir l'emploi nécessaire. L'accord de Schengen est une des manifestations de ce durcissement à l'égard des populations du Sud, qui se traduisent par des pressions exercées sur les communautés du Sud implantées dans le Nord. Il est également possible de mettre en exergue des intérêts occultes de certains états étrangers, tels l'Iran et le Soudan ou l'attitude pour le moins ambiguë de l'Arabie Saoudite assurant le financement de groupes islamistes via des circuits biaisés. Le phénomène intégriste affecte à des degrés divers la plupart des pays du Sud, et son impact sur les relations Nord/Sud commencent à se faire sentir.

### *B/ Les conséquences*

Si le chiffre estimé de 520 millions d'habitants en Méditerranée est atteint à l'horizon 2020-2025, ce sont près de 200 millions d'emplois qui devront être créés. Cet objectif paraît *a priori* impossible à atteindre. Il faudrait obtenir le maintien de taux de croissance constants équivalents de ceux de la Thaïlande (environ 9 %) pendant vingt ans pour parvenir à garder un niveau moyen de chômage de l'ordre de 25 %. Dans le cas contraire, pour les pays arabes notamment, ce sont des moyennes de 50 % de taux de chômage qui seraient atteintes. Cependant, derrière ce simple constat clinique purement économique, se dissimule une somme de problèmes socio-politiques.

Les doctrines politico-économiques dirigistes issues des idéologies post coloniales ont prouvé leur dangereuse inefficacité dans l'espace méditerranéen. Cependant, il semble aussi que le libéralisme économique appliqué *stricto sensu* ne soit pas la condition suffisante du développement. Une doctrine économique, quels que soient ses résultats, ne peut se substituer à la politique et, plus encore, à la quête de sens de l'individu. Lorsque ses effets sont de priver, à coups d'ajustements structurels et en raison d'une compétition mondiale qui exclut les plus faibles, une partie de la population du champ du travail, la radicalisation devient inéluctable. L'apparition en moins de dix ans de foules de jeunes hommes au chômage par centaines de milliers, voire par millions, a bouleversé cet ordre des choses. L'image du *hittiste* (teneur de mur en argot algérien), représentation humoristique de l'inemployé permanent appuyé contre les murs des rues des villes, s'impose désormais, avec plus ou moins d'ampleur selon les pays, comme une donnée structurelle dans l'espace méditerranéen. Cette image n'épargne pas les pays européens du Sud. Or, ces populations, qui risquent d'être sans emploi à l'horizon d'une vie, sont des proies faciles pour des groupes aptes à proposer des solutions simples, radicales, caricaturales, ou irréalistes, mais qui ont au moins pour mérite de présenter une issue au néant par le recours à la transcendance. L'islamisme fait ainsi son lit de cette situation, car il propose une solidarité à l'homme seul, un statut au citoyen marginalisé et un salut à celui qui est désespéré.

La bataille économique qu'il reste à livrer en Méditerranée ne se résume donc pas à la résolution d'un simple problème alimentaire, mais, plus profondément, à la lutte pour réintroduire des masses de populations déshéritées dans leur dignité et donc les réinsérer dans le monde *des actifs*, tel est l'enjeu de cette revendication sociale.

## 2) LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES

Le développement économique est souvent le moteur de stabilisation d'une zone, et le préalable à tout processus global de règlement des conflits. A l'inverse, et c'est le cas de l'espace euro-méditerranéen, son dysfonctionnement ne peut qu'aggraver la situation.

### *A/ Les difficultés économiques*

La différence, en ce qui concerne le développement économique, entre le Nord et le Sud de la Méditerranée constitue un élément important à prendre en compte. En effet, le Nord est composé en grande partie de pays européens prospères, hautement développés, unis dans le marché commun de l'Union européenne et liés par des alliances militaires comme l'OTAN et l'UEO.

En revanche, la situation sur la rive sud se présente de façon plus fragmentée, notamment sur le plan économique. Il existe un écart considérable entre les pays exportateurs de ressources naturelles, tels ceux du Golfe Persique, la Syrie, la Libye et l'Algérie, et les autres pays arabes du sud de la Méditerranée, dont l'économie est peu prospère tandis que les problèmes sociaux nés de l'explosion démographique et l'endettement vis-à-vis de l'étranger sont énormes.

L'évolution économique des pays de la Méditerranée est étroitement liée à celle de l'environnement de la région, dont la dégradation devient un danger croissant pour son développement économique. Le problème a été parfaitement compris lors de la Conférence de Barcelone. Les pays participants ont souligné leur interdépendance en matière d'environnement et la nécessité d'une approche régionale et d'une coopération renforcée. Ils ont décidé d'établir des programmes d'actions prioritaires. L'approvisionnement en eau est d'une importance telle qu'il fait l'objet de nombreux litiges bilatéraux entre pays situés au sud et à l'est de la Méditerranée. C'est à juste titre que les participants à la Conférence de Barcelone ont reconnu qu'il constituait pour tous les partenaires méditerranéens une question prioritaire, et qu'il importait de développer la coopération dans ce domaine.

Actuellement le niveau de développement entre le nord et le sud est dans un rapport de 1 à 10 par tête en défaveur du sud et il devrait croître de 1 à 20 dans les 10 ans qui viennent si rien n'est entrepris. La disparité des deux zones est grande, les trois pays du Maghreb central réalisent 70 à 75 % de leurs échanges commerciaux avec l'Union européenne, à l'inverse du côté de l'Union européenne, ils ne représentent que 3 à 4 % de ses échanges avec le reste du monde. La création d'un espace euro-méditerranéen fondé sur le libre échange vise à atténuer ces disparités, et à stabiliser la région. Il est en effet dans l'intérêt de l'Europe de voir cette zone se développer du fait des effets induits qui en résulteraient en terme d'exportation et surtout des conséquences négatives qu'aurait un déficit commercial sur la rive sud.

Les pays méditerranéens du Sud et de l'Est ont connu ces dernières années une libéralisation de tous les secteurs de leur économie. Les modalités d'application de cette libéralisation sont d'autant plus sensibles qu'elles se conjuguent à d'autres bouleversements et changements profonds. D'une part, elle ne s'inscrit pas en fonction d'un schéma de société encore en mouvement, d'autre part, ces sociétés connaissent une forte croissance démographique, qui se concentre sur les zones côtières et dans les villes, et crée de nouveaux besoins dans l'organisation de l'approvisionnement alimentaire.

De ces constatations découlent trois conséquences majeures :

- Les États doivent redéfinir leurs objectifs et leur rôle. De principal opérateur économique, ils doivent passer à un rôle de soutien et d'accompagnement aux acteurs

économiques et chercher de nouveaux modes d'intervention ;

- ils doivent faire face à un appauvrissement relatif de la population et une insécurité alimentaire encore difficile à évaluer, aujourd'hui, faute d'outils d'observation ;
- la perspective de zone de libre-échange avec l'Europe (2<sup>ème</sup> volet économique et financier de la conférence de Barcelone), entraîne un bouleversement des mentalités et des pratiques économiques, qui seront difficile à mettre en œuvre.

Comment réussir le passage d'une économie dominée par l'état-nation à une économie dominée par le marché au cours de la prochaine décennie, sachant que la libéralisation économique sur le plan intérieur, l'insertion dans les échanges internationaux et la sécurité alimentaire des populations sont prioritaires ?

Ces préoccupations sont permanentes pour les gouvernements. Elles sont plus fortes pour ces pays tiers méditerranéens, qui négocient le passage d'une économie fortement administrée à une économie de marché plus affirmée. La question de la réussite de la libéralisation économique se pose pour ces pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée à la fois sur les marchés intérieurs et sur les marchés internationaux. Elle passe par la recherche d'une plus grande sécurité alimentaire des populations, qui demeure prioritaire, et par un meilleur contrôle de leur croissance démographique.

Les questions d'équilibre des marchés, de régulation et d'intervention de l'État, concernent également les pays du Nord de la Méditerranée. La nouvelle PAC<sup>3</sup> définie par l'Union européenne et les nouveaux accords commerciaux internationaux mettent en relief la recherche de la compétitivité et modifient les conditions d'insertion internationale des produits agricoles et alimentaires.

La mise en place d'une zone de libre-échange Europe-Méditerranée définit un cadre nouveau à la fois pour le fonctionnement des économies méditerranéennes et pour le positionnement des opérateurs sur ces marchés. Force est de constater que jusqu'à maintenant le régionalisme a totalement échoué en Méditerranée surtout entre pays arabes eux-mêmes. Or, c'est précisément ce processus d'intégration régionale qui permettrait de doper les échanges commerciaux et d'avancer à grands pas vers l'échéance de la constitution d'une zone de libre-échange. C'est l'ouverture des barrières douanières qui permettra d'atteindre la taille critique de marché dans lequel les entreprises européennes accepteront de s'engager compte tenu de l'effet d'échelle potentiel qu'elles pourront escompter. Mais, ces pays se caractérisent par un protectionnisme relativement important et par des structures économiques particulièrement mal adaptées aux conditions nouvelles de la mondialisation. De ce fait, le libre-échange représente, réellement, un formidable défi pour des économies trop longtemps protégées ou pour des sociétés aux fragilités multiples.

### ***B/ Les implications économiques dans le cadre du processus de paix***

L'économie a été placée au centre du processus de paix, à la fois comme objectif et comme instrument de ce dernier. Cependant, malgré l'énormité des ressources matérielles et économiques dégagées par la communauté internationale et en particulier l'Union européenne, il apparaît évident aujourd'hui que la coopération et l'intégration régionales ne peuvent progresser sans avancée réelle sur la voie de la solution du conflit israélo-arabe.

Le mémorandum de Wye Plantation signé le 23 octobre 1998 est sensé relancer un processus de paix bien grippé et qui risque de compromettre la place et le rôle des États-Unis

---

<sup>3</sup> Politique Agricole Commune.

dans toute la région. A la suite de cet accord, la conférence des donateurs de Washington a vu l'Union européenne accepter de s'engager financièrement dans des proportions légèrement supérieures à celles de 1994 et ce sans aucune contrepartie politique. De toute évidence, l'influence économique ne s'est pas révélée déterminante face au rapport de forces établi essentiellement par les Israéliens dominés par un discours politique interne désespérément sécuritaire.

### **3) D'AUTRES ENJEUX STRATÉGIQUES**

#### *A/ L'eau*

Le Plan Bleu contribue dans sa globalité à l'évaluation des situations à venir et permet d'orienter les solutions qui conviendraient le mieux à la résolution des problèmes. Il s'agit d'une opération intergouvernementale des pays riverains de la Méditerranée lancée en 1977 sous l'égide du PNUE<sup>4</sup> (Nations Unies). Le Plan Bleu a exploré l'avenir de l'environnement dans l'espace méditerranéen (mer et régions littorales) en fonction des formes et des forces du développement socio-économique, ainsi que les incidences de l'état de l'environnement sur les conditions de développement. Il a visé à mettre en lumière les effets possibles des différences de prise en compte de l'environnement dans les politiques économiques et les options d'aménagement du territoire. Cet exercice de prospective aux horizons 2000 et 2025 (long terme), s'est basé sur la méthode des scénarios : jeux d'hypothèses cohérentes, assez contrastés, sur l'évolution du futur des facteurs les plus déterminants (démographie, croissance économique, degrés d'intégration des économies nationales, politiques d'environnement), à partir des situations présentes (faible croissance économique, croissance rapide, développement équilibré).

#### 1/ Les ressources

Jusqu'à 80 % des ressources en eau utilisées dans certains pays méditerranéens étant consacrées au développement de l'agriculture, l'eau apparaît comme un des principaux facteurs limitants du développement agricole au Sud et à l'Est du Bassin méditerranéen, notamment dans la période au-delà de l'an 2000. Cette limite géophysique et météorologique pèse lourdement sur le problème de l'autosuffisance alimentaire de ces pays dont la population va croître à un rythme encore important, sachant d'autre part que leur agriculture traditionnelle ne répond déjà plus à l'usage adopté par la population de consommer des produits provenant de l'Union européenne. Il est loin le temps où le gouvernement algérien proclamait qu'il pourrait assurer la prospérité et l'autosuffisance alimentaire à plus de 40 millions d'Algériens. Les étendues irriguées dans les pays méditerranéens couvrent, à l'heure actuelle, plus de 16 millions d'hectares et augmentent, depuis 15 ans, à un rythme d'accroissement moyen de 200 000 hectares par an, induisant des besoins supplémentaires en eau d'environ 2 milliards de m<sup>3</sup> par an. Les études ont montré que quels que soient les types de développement, en plus d'arbitrages nécessaires et particulièrement difficiles entre besoins agricoles et besoins urbains, il faudra améliorer les techniques d'irrigation (vers plus d'économie d'eau) et de régulation (construction de barrages), mais aussi, dans certains pays, recycler, après assainissement, les eaux usées des villes ou drainées des périmètres agricoles.

Une prospective globalisante a été tentée au niveau des régions méditerranéennes des pays riverains, portant sur l'avenir des prélèvements en regard des ressources disponibles.

<sup>4</sup> Programme des Nations-Unies pour l'Environnement.

Cette étude a conduit à répartir les pays riverains en trois groupes :

- les pays où les disponibilités en eau resteraient notables jusqu'en 2025 et au-delà, et où même une marge assez confortable permettrait une croissance des prélèvements par tête. Ce groupe de pays comprend des pays à faible croissance démographique (France, Italie, Grèce, Yougoslavie) et des pays à croissance plus forte (Albanie, Turquie, Liban). Le maintien de cette marge demanderait des efforts d'aménagements et de maîtrise des eaux, y compris pour la conservation des qualités ;
- les pays où les disponibilités en eau, bien qu'encore suffisantes aujourd'hui, se réduiraient sensiblement (Maroc, Algérie, ainsi qu'en Espagne et à Chypre). Les demandes globales en eau pourraient, en principe, être satisfaites jusqu'en 2025, grâce à de nouveaux aménagements ou à d'importants transferts d'eau interrégionaux (coûteux en énergie, surtout en cas de dénivellation) et à condition que les demandes par tête n'augmentent pas trop par rapport à leurs niveaux actuels. Les pays où les demandes par tête augmenteraient sensiblement passeraient alors, avant 2025, dans la catégorie suivante ;
- les pays où les disponibilités actuelles sont déjà réduites ou négligeables. Les indices d'exploitation des ressources dépassent déjà ou dépasseraient, dès l'an 2000, 100 %, c'est-à-dire que les ressources régulières sont (ou seraient) utilisées plus d'une fois ou complétées par des ressources non conventionnelles (nappes fossiles, dessalement, etc.). Ces pays, au nombre de six dans le Bassin méditerranéen (soit un pays sur trois), comprennent aussi bien des pays à croissance démographique faible (Malte) que moyenne (Israël, Tunisie) ou forte (Égypte, Syrie, Libye).

L'épuisement des ressources en eau douce pour l'usage domestique, industriel et agricole va donc probablement devenir le problème écologique majeur pour les pays méditerranéens et, en particulier, pour leurs régions côtières. Même les pays qui ne sont pas encore confrontés à une pénurie d'eau, suite à une demande croissante, connaîtront probablement une augmentation considérable du coût de l'approvisionnement en eau. L'amélioration de la planification, de la gestion et de la conservation de l'eau constituera une condition essentielle du développement économique. Si dans le Nord, l'approvisionnement en eau ne pose pas de problèmes déterminants, dans le Sud, près du tiers de la population manque d'eau potable et une grande partie encore vit dans des conditions d'hygiène insuffisantes. La demande en eau augmentera probablement vite dans bien des pays du fait de la croissance démographique, de l'urbanisation, de l'industrialisation, de l'augmentation du revenu par habitant et de la faiblesse des tarifs. Plus de 75 % de l'augmentation de la demande en eau douce viendra des pays du Sud où l'équilibre des réserves est déjà fragile : l'indice d'exploitation de la ressource en eau des pays du Sud est en moyenne sept fois supérieur à celui des pays du Nord (50 % contre 7 %). De plus, les pays en développement utilisent deux fois plus d'eau que les pays industrialisés par hectare, alors que leur production est trois fois moins élevée : la moitié de l'eau s'évapore pendant le stockage, car il n'y a pas de système d'irrigation adapté.

À moins de recourir aux ressources non conventionnelles, généralement coûteuses, ou aux importations (projets d'importations par navires, qui ne dépasseront pas les cas éventuels de crises momentanées), un certain nombre de pays auront donc à réduire les consommations par tête, en procédant à des arbitrages qu'on devine difficiles, par exemple entre les besoins de l'agriculture et les besoins urbains, et en veillant à instaurer une politique tarifaire appropriée.

Tous les types de développement peu soucieux de l'environnement conduisent donc à une aggravation directe et indirecte de l'état de la Méditerranée, soit que la croissance économique reste relativement faible mais avec une pression accentuée de la part de

populations qui atteignent leurs plus hauts niveaux, soit que la croissance économique soit vigoureuse mais avec une attention insuffisante portée à la protection de l'environnement. Les types de développement soucieux de l'environnement corrigent, voire renversent, ces tendances mais à des coûts élevés parfois, que justifient cependant la gravité des menaces et la perception de cette gravité. Les efforts entrepris pour la lutte contre les pollutions urbaines et industrielles commencent ainsi dans certains pays à porter leurs fruits, même, s'ils apparaissent en ordre dispersé.

Malgré la gravité de certaines évolutions irréversibles comme la disparition des sols productifs, la pollution ou l'épuisement des eaux souterraines, de grandes instances comme l'Union européenne, la Banque Mondiale, la Banque européenne d'investissements et le PNUN autorisent encore l'espérance par l'intérêt qu'elles portent aux pays méditerranéens. La gestion rationnelle des ressources continentales en eau est devenue l'une des principales préoccupations pour assurer la qualité de la vie sur notre planète et le développement économique durable de nos sociétés.

## 2/ La gestion rationnelle de l'eau

Les questions sont certes complexes, mais il est nécessaire de leur apporter à l'échelle mondiale des réponses qui permettent :

- de lutter contre les catastrophes naturelles et les risques tels que les inondations ou la sécheresse ;
- d'améliorer l'hygiène et la santé des populations et d'alimenter les grandes agglomérations et surtout leurs extensions périurbaines, qui se sont développées de façon anarchique et où doivent être organisés des services d'adduction d'eau potable et de traitement des eaux usées adaptés aux besoins en quantité comme en qualité ;
- d'assurer la production agro-alimentaire par l'assainissement des terres et l'irrigation appropriée, de permettre le développement de l'industrie, la production énergétique et, dans certains secteurs, la pratique des loisirs et du tourisme ainsi que les transports fluviaux ;
- de prévenir les pollutions permanentes, diffuses ou accidentelles, amplifiées par un réseau d'assainissement défaillant et un pompage excessif des nappes, et de préserver les écosystèmes aquatiques.

Tous ces problèmes ne peuvent plus être résolus de façon sectorielle et séparément les uns et les autres, mais doivent être abordés dans le cadre d'une approche intégrée à l'échelle des unités hydrographiques. Désormais, c'est au niveau de chaque affluent, de chaque bassin versant et de plus en plus à l'échelle internationale de continents entiers (grands fleuves, mers intérieures ou internationales) que doivent être noués les accords, définies les stratégies, conçus les programmes, mobilisés les financements et les moyens administratifs et techniques de la gestion, contrôlés, surveillés et validés les résultats.

## 3/ L'eau matière stratégique

Cela suppose la mobilisation de moyens considérables qui comprennent des moyens financiers pour moderniser les installations existantes, créer les aménagements et équipements nouveaux indispensables et établir les réseaux de mesures et d'analyses nécessaires à l'observation des phénomènes et de leurs évolutions. Mais, aussi des moyens humains qui sont nécessaires pour organiser les institutions et les structures de gestion, pour sensibiliser les décideurs de tous niveaux et pour former les hommes professionnels et techniciens de l'eau (concepteurs, réalisateurs, constructeurs, exploitants, distributeurs, etc.) et utilisateurs

(agriculteurs, industriels, pêcheurs, sportifs, etc.).

Les 28, 29 et 30 octobre 1992, les ministres chargés de l'eau des États riverains de la Méditerranée, réunis à l'invitation de la Commission des Communautés européennes et du gouvernement italien, à Rome, ont adopté la « Charte Méditerranéenne de l'eau » qui fixe les principes de la gestion harmonieuse et de la protection de la ressource en eau dans l'ensemble du bassin versant, afin d'y permettre un développement économique et social durable dans le respect de l'environnement.

Il s'agit aussi de développer les économies d'eau et la lutte contre le gaspillage, l'épuration des eaux usées et leur recyclage et d'assurer la préservation des écosystèmes aquatiques.

La capacité des hommes est en effet indispensable pour concevoir les organisations nécessaires et utiliser au mieux les investissements importants à prévoir dans ce secteur. Or la formation initiale et continue n'a pas atteint encore un niveau suffisant quantitatif et qualitatif pour répondre à des besoins qui ont été trop souvent relégués à un rang secondaire des préoccupations trop exclusivement tournées vers la réalisation d'équipements, sans souci suffisant de leurs conditions de gestion économiques, d'exploitation et de maintenance.

Les régimes hydrauliques sont marqués par l'irrégularité des apports et la violence des crues. Jusqu'à une date récente, la cause principale de la pénurie était liée à l'activité du secteur agricole. Cependant, d'autres facteurs y contribuent largement aujourd'hui. Le développement des activités industrielles et touristiques a fait apparaître de nouvelles et pressantes demandes. La demande urbaine est exponentielle, en raison de la croissance urbaine proprement dite (puisque les citadins constituent plus de 50 % de la population), de l'augmentation de la consommation d'eau par habitant (parallèle à l'augmentation du niveau de vie) et de la diffusion des modes de vie occidentaux. Actuellement, la satisfaction des besoins urbains ne peut s'effectuer qu'au détriment des campagnes et de l'agriculture qui décline déjà dans les zones d'approvisionnement des grandes cités. La corrélation développement côtier urbanistique et rivalité avec les zones agricoles est manifeste et ira en s'amplifiant.

La Banque mondiale classe le MENA<sup>5</sup> comme la région la plus pauvre du monde en ressources naturelles renouvelables. Les pays arabes ne disposent que de 1 % des ressources hydrauliques de la planète et neuf d'entre-eux consomment déjà plus de 100 % de leur stock renouvelable. Beaucoup sont passés sous la barre des 1 000 m<sup>3</sup>/habitant/an, considérée comme le seuil de pénurie par la FAO<sup>6</sup>. En moyenne, le volume d'eau disponible par habitant est tombé de 3 300 m<sup>3</sup> par an, dans les années 1960, à 1 250 m<sup>3</sup>, aujourd'hui, et ne sera plus que de 650 m<sup>3</sup> en 2025 (cf. tableau sur les ressources en eau).

A titre de comparaison, la France dispose d'une ressource évaluée à 3 600 m<sup>3</sup>/habitant/an. Outre Israël et la Jordanie, la Libye et la Palestine font partie des pays du Sud du bassin méditerranéen qui sont classés comme fortement déficitaire dans les perspectives proches. Au nord de la Méditerranée, l'Espagne rencontre également déjà de sérieuses difficultés (projet de transfert d'eau entre le Rhône et la Catalogne). Mais, même lorsque l'eau ne manque pas, il faut pouvoir la mobiliser, ce qui nécessite des travaux d'une grande ampleur et d'un coût parfois insurmontable. Les techniques de mobilisation des eaux sont variées, mais insuffisantes quant à leurs résultats. Aux techniques anciennes mises en œuvre depuis l'Antiquité par les agriculteurs, se sont ajoutées celles des grands barrages réservoirs,

<sup>5</sup> Middle-East, North Africa : Proche-Orient et Afrique du Nord.

<sup>6</sup> Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture..

développées pendant et après la colonisation. Mais la multiplication de ces grands barrages est impossible ou très controversée. Cette solution technique, souvent choisie par les politiques, n'est pas satisfaisante sur le plan écologique. Quant à la construction d'usines de dessalement de l'eau de mer, elle reste une technique coûteuse, réservée aux États riches (Arabie Saoudite, Libye, Émirats, etc.).

#### *Les ressources en eau*

Ressources en eau douce en m <sup>3</sup> /hab/an	en 1985	Estimation en 2020
<b>Pays excédentaires</b>		
Turquie	4108	2340
Irak	6580	2570
Iran	3300	1630
<b>Pays menacés de pénurie</b>		
Syrie	3350	1211
Liban	1850	1000
Égypte	1240	600
<b>Pays fortement déficitaires</b>		
Israël	396	258
Jordanie (Cisjordanie exclue)	484	61
Arabie Saoudite	160	56

Source : Chesnot, *La bataille de l'eau au Proche-Orient*, Paris, l'Harmattan, 1993.

#### *B/ Guerre du pétrole en mer Caspienne*

Après l'effondrement du bloc soviétique, les républiques entourant la mer Caspienne ont repris une importance stratégique, surtout depuis la découverte de réserves de pétrole considérables en mer Caspienne. Ces régions autrefois *oubliées* par Moscou sont l'enjeu d'une lutte pour l'exploitation et le transit de l'or noir.

Avant les années 90, le potentiel de la mer Caspienne restait inexploité en raison des difficultés techniques rencontrées par les Soviétiques lors des forages (profondeur et pression élevées). Aujourd'hui, la plus grande mer intérieure du monde avec 400 000 km<sup>2</sup>, entourée par la Russie, l'Iran et trois nouveaux états (Azerbaïdjan, Turkménistan et Kazakhstan) abriterait des réserves de brut de plus de 100 milliards de barils, soit des réserves supérieures à celles de pays comme l'Iran. La Caspienne pourrait exporter 5 à 6 millions de barils par jour d'ici 10 ans, soit autant que la production en mer du Nord. L'engouement des compagnies pétrolières, en majorité américaines, s'explique bien évidemment par les profits considérables escomptés par l'exploitation des ressources pétrolières mais pas uniquement. L'avantage offert par cette région de ne pas faire partie de l'OPEP, c'est-à-dire de ne pas être tenté d'influer sur les prix, n'est pas négligeable. De plus, les réserves de pétrole du Golfe Persique ne sont pas éternelles et demeurent fragiles, d'où la volonté des grandes puissances de s'implanter dans cette région pour garantir leur approvisionnement en pétrole.

Le 20 septembre 1994 a été signé un contrat, baptisé le *contrat du siècle*, de 8 milliards de dollars pour l'exploitation de trois champs offshore (Azéri, Chirag et Guneshi). Ce contrat représente le retour des occidentaux dans cette région. En effet, toutes les grandes compagnies américaines (Exxon, Amoco, Mobil), européennes (BP, Shell, Total), russe (Lukoil) luttent pour l'obtention de permis d'exploitation et forment des consortiums pour l'exploration et la

production d'hydrocarbures. Les principales réserves se situent au large des côtes de l'Azerbaïdjan et du Kazakhstan et relèvent donc de la souveraineté de ces deux états. A ce jour, deux gisements géants au potentiel supérieur à 700 000 barils par jour dans dix ans sont en activité. Celui d'Azéri-Chirag situé en Azerbaïdjan est exploité par un consortium formé d'une douzaine de compagnies américaines, européennes, japonaises et russe. Le deuxième situé sur le champ de Tengviz, au Kazakhstan, est exploité par Chevron.

Cependant, trois problèmes majeurs sont susceptibles de limiter cet enthousiasme. Le premier est le statut juridique de la mer Caspienne. Les deux principaux pays producteurs (l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan) veulent qu'elle ait un statut de mer alors que les trois autres riverains (Iran, Russie et Turkménistan) préféreraient un statut de lac, obligeant à partager toute la production. La Russie et le Turkménistan s'appuyant sur des traités signés avec l'Iran en 1921 et 1940 estiment que cette étendue d'eau salée s'apparente à un lac mais n'ont pas obtenu gain de cause. Le deuxième problème est l'enclavement de la région et donc la difficulté d'évacuer le pétrole et les enjeux financiers qui en découlent, car pour sortir le pétrole, il faut nécessairement passer par un pays tiers et payer un droit de passage. Les États-Unis et la Russie sont en désaccord quant à l'itinéraire du grand oléoduc qui amènerait le pétrole brut vers des centres de raffinerie et de stockage avant qu'il soit transporté vers les grands centres de consommation. Trois options s'opposent. La première soutenue par Moscou prévoit l'acheminement du pétrole vers Novorossisk (port russe de la mer du Nord) en utilisant les oléoducs déjà existants. Le problème est que l'oléoduc passe par Grozny, capitale de la Tchétchénie. Mais la conclusion de la paix avec les indépendantistes, motivée en partie par l'enjeu pétrolier, permet à la Russie de s'affirmer comme le partenaire obligé du Kazakhstan et de l'Azerbaïdjan. Un important accord avec Chevron a déjà été signé pour faire transiter le pétrole des champs de Tengviz (Kazakhstan) par le port russe de Novorossisk. La deuxième alternative soutenue par les Américains est le transit du pétrole azéri de Bakou vers Ceyhan, sur les rives méditerranéennes de la Turquie (qui permettrait de désengorger d'autant le trafic maritime déjà très chargé à hauteur du détroit de Bosphore), et via la Georgie. Une autre solution serait le transit du pétrole transcaucasien par l'Iran, solution inacceptable pour les États-Unis, ou par le Pakistan via l'Afghanistan. Le soutien du Pakistan et indirectement des États-Unis aux Talibans n'est pas étranger à la guerre du pétrole. Enfin, une interrogation majeure demeure : les États caucasiens sont instables et en proie à des conflits. En effet, les cessez-le-feu qui ont mis fin aux conflits en Tchétchénie, en Ossétie du sud, en Abkhazie (partie de la Georgie qui réclame son indépendance) ainsi que le conflit non réglé du Haut-Karabakh (enclave arménienne en Azerbaïdjan) sont fragiles. Sur le plan politique, les régimes démocratiques ne sont pas encore ancrés dans les mentalités si bien que l'on n'est pas à l'abri d'un coup de force ou coup d'État.

En l'espace de quelques années, le Caucase est redevenu un enjeu économique et politique. En effet, pendant la guerre froide, sa position excentrée faisait de cette région un enjeu secondaire. Aujourd'hui, cet espace, qui renferme des richesses autrefois insoupçonnées, est convoité par les grandes puissances. D'ailleurs, les Américains qui sont en position de force dans cette région, au détriment des compagnies européennes, essaient de prendre le contrôle d'espaces autrefois contrôlés par Moscou. La Russie voit en effet sa position affaiblie par les contrats d'exploitation accordés aux compagnies américaines et les projets d'oléoducs qui ne passent pas par Moscou. Les gagnants de cette nouvelle donne sont bien sûr les nouvelles Républiques indépendantes du Caucase, en particulier l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan qui renferment les réserves les plus importantes. Le danger est que les républiques de l'ex-URSS ne profitent pas toutes de la manne pétrolière, que ce soit par le biais de l'exploitation ou du transit. Cela pourrait en effet raviver les tensions ancestrales dans cette région du monde.

### 3 – LES NOUVELLES DONNÉES POLITICO-STRATÉGIQUES

#### 1) LA PRÉSENCE AMÉRICAINE EN MÉDITERRANÉE

Tout le monde l'a oublié, mais l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord dans sa dimension géographique couvre l'espace méditerranéen. En effet, la limite Sud du champ de compétence de l'Alliance est le tropique du Cancer, c'est-à-dire la frontière saharienne de l'Algérie. L'Otan devrait donc être considérée comme une organisation méditerranéenne pleine et entière. Cette spécificité est depuis longtemps oubliée. L'extension géographique au Sud méditerranéen correspondait, en 1949, au souhait de la France de voir assurer une protection de ses territoires maghrébins et notamment des départements algériens. Pourtant, jamais les Alliés ne reconnaîtront à la France la dimension atlantique du conflit algérien (même si elle l'a souvent rappelé). La guerre d'Algérie sera conduite sans aide de quelque nature que ce soit (même morale) de la part des Alliés. L'indépendance de l'Algérie acquise, la limite Sud de l'Alliance s'est retrouvée *de facto* placée sur une ligne médiane imaginaire coupant en deux le bassin Méditerranéen.

La seule référence à la Méditerranée sera, à partir de cette date. Les actions subalternes (au regard de la stratégie globale de l'Alliance) liées à la protection du flanc Sud et intéressant des zones bien précises comme le seuil de Gorizia en Italie, le Nord de la Grèce, les Détroits et les îles de la mer Égée, enfin le Nord anatolien de la Turquie. La stratégie des Alliés en Méditerranée concerne alors le contrôle des Détroits, la suprématie aéromaritime en cas de conflit, nécessaire à l'acheminement des hommes et des moyens sur ce sous théâtre dans un affrontement global en Centre-Europe. Dans cette optique, les préoccupations liées aux rives Sud et Est de la Méditerranée seront classées *hors zone*. Et ce d'autant que la France, après 1966, très sourcilleuse de tout ce qui pouvait représenter les prémices d'une extension abusive du champ d'application du traité, veillait à interdire toute incursion alliée, même purement intellectuelle dans ce secteur.

Il a fallu attendre l'effondrement de l'Union soviétique et l'ouverture politique des pays de l'Est pour voir l'Alliance s'interroger sur son destin. Privée de sa raison d'être, elle s'est cherché des missions un peu différentes de son objet initial. L'ouverture vers la Méditerranée était une de ces voies, mais, guerre du Golfe aidant, elle le fait davantage dans un esprit de coercition plutôt que de coopération, c'est-à-dire en privilégiant la lutte contre la prolifération<sup>7</sup> au lieu du développement de moyens de coopération.

Depuis cette époque, la Méditerranée constitue clairement pour les Américains un corridor, maritime et aérien vers le Proche-Orient, et plus particulièrement vers le pétrole du Golfe, où se trouvent les plus grandes réserves prouvées du monde, mais aussi vers la mer

<sup>7</sup> Le nouveau concept stratégique de l'Alliance (entérinant la disparition de la menace soviétique), établi par la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord des 7 et 8 novembre 1991, parle de lui-même : « Les Alliés souhaitent également maintenir des relations pacifiques et non conflictuelles avec les pays du Sud de la Méditerranée et du Proche-Orient. La stabilité et la paix dans cette zone périphérique de l'Europe sont en effet importantes pour la sécurité de l'Alliance, comme l'a montré la guerre du Golfe en 1991. Cela est d'autant plus vrai si l'on considère le développement des potentiels militaires et la prolifération des technologies d'armement dans la région à partir de laquelle des armes de destruction massive et des missiles balistiques pourraient atteindre le territoire de certains États membres de l'Alliance ». Il est difficile d'être plus anti-diplomatique. Le bassin sud méditerranéen, n'est perçu qu'en terme de menace ; la relation bilatérale qui est alors censée s'engager ne l'est que sur la base de la suspicion. Les États du Sud méditerranéen ne s'y sont pas trompés qui, déjà choqués par la guerre du Golfe, ont à plusieurs reprises souligné l'image qui leur était renvoyée par ce type de déclaration et le sentiment de menace à leur rencontre qui s'en dégageait.

Caspienne dont le problème de l'évacuation des hydrocarbures est de première importance. Le problème ne constitue pas pour eux un risque de rupture d'alimentation, ils n'importent qu'environ 20 % de leur consommation, mais il s'agit d'assurer le contrôle du libre acheminement, indispensable au bon fonctionnement de l'économie mondiale et de l'essor de leurs entreprises en particulier. Les deux chocs pétroliers des années 70 les ont déjà suffisamment échaudés, et ils s'estiment responsables du calme dans la région.

Leur intérêt stratégique sur ce corridor s'étend aussi à la surveillance de l'*arc de crise*, qui part du Maghreb, se prolonge à travers le Proche-Orient et s'étend à travers le Golfe Persique, l'Afghanistan et le Pakistan en direction du sud-est asiatique. Là encore, il s'agit d'assurer la liberté de circulation indispensable au fonctionnement du commerce mondial. De leur point de vue, il n'y a pas d'indignation particulière à parler de menaces venant du Sud, surtout lorsqu'il s'agit d'États, pour le moins, *perturbateurs*, capable d'employer des armes chimiques ou bactériologiques utilisant des vecteurs balistiques, la Syrie et la Libye étant particulièrement visées. La possibilité de *migrations massives* est également pour les Américains une menace majeure qu'ils combattent déjà chez eux, et dont les récents exemples entre l'Albanie et l'Italie donnent un avant-goût amer aux Européens. Enfin, le terrorisme international et le développement du *crime organisé*, sont des menaces qu'ils prennent très au sérieux et contre lesquelles ils ont acquis une bonne expérience.

Pour concrétiser et appuyer leur stratégie et défendre leurs intérêts (économiques) en Méditerranée, les États-Unis ont maintenu leur VI<sup>e</sup> flotte de forces prépositionnées, capable de réaliser des représailles immédiates contre tout perturbateur. Elle dispose de facilité d'escales et de soutien concédés dans le cadre d'accords bilatéraux atlantistes. L'ensemble des forces aéronavales de passage dans la zone Europe sont subordonnés, à titre national, à l'amiral américain, dont la casquette OTAN est le commandement en chef du secteur Sud-Europe (CINCSOUTH).

Le refus d'ouvrir aux Européens le commandement Sud de l'Otan est peut-être significatif du rôle croissant que les Américains veulent faire jouer à cet organisme en Méditerranée, réservé, pendant la guerre froide, au contrôle du flanc Sud, c'est-à-dire aux percées secondaires de l'armée rouge. L'Otan a dû réorienter ses missions après une période de doute et de tâtonnements. Théoriquement, elle justifie sa présence en Méditerranée en raison d'une situation virtuelle de crises, et d'une menace, supposée croissante, d'armes de destruction massive. Les déclarations des secrétaires généraux et des Conseils des ministres ont peu à peu constitué un corps de doctrine qui se résume en trois grands volets : sécurité collective et stabilité interalliées, lutte contre la prolifération, partenariat pour la paix en Méditerranée.

Par ailleurs, le souci pour l'Otan de chercher une nouvelle raison d'être a conduit certains de ses dirigeants à de graves dérives. Ainsi, l'intégrisme islamique a-t-il pu être présenté par l'ancien secrétaire général Willy Claes, en décembre 1994, comme un danger primordial pour l'Alliance, la prolifération arrivant juste derrière : « L'intégrisme est le plus important défi pour l'Europe de l'Ouest depuis la fin de la guerre froide », propos réitérés en février 1995 : « L'intégrisme est au moins aussi dangereux que l'était le communisme ».

## 2) LES CONDITIONS DE LA STABILITÉ EN MÉDITERRANÉE

L'absence politique de l'Europe occidentale en Méditerranée contribue au renforcement de la présence américaine. Voici quelques années, la situation semblait en bonne voie.

L'Espagne et l'Italie collaboraient au programme Hélios de satellite d'observation qui, étant lié à la force de dissuasion française, traduisait l'acceptation d'une coopération particulière avec la France. La coopération navale avec nos deux voisins et amis a aussi beaucoup progressé ; et il était possible d'espérer que l'Euromarfor, le pendant de l'Eurocorps, assurerait petit à petit la création d'un mécanisme de défense européen où la rive nord de la Méditerranée aiderait la rive sud maghrébine à sortir de ses difficultés, en tous cas lui procurerait un cadre de stabilité stratégique. Aujourd'hui, les difficultés rencontrées dans le processus de construction européenne, elle-même, sont en train de remettre en cause, au moins partiellement, cette situation, malgré une base assez solide.

Mais, aujourd'hui, la première interrogation est de savoir si l'OTAN pourra accepter une structure européenne. Or, les difficultés actuelles entre la France et l'Allemagne sont exploitées par les États-Unis, sans doute aussi par le Royaume-Uni et par les éléments atlantistes nombreux en Espagne et en Italie, pour revenir en arrière. La seconde interrogation est de savoir s'il peut être possible d'éviter que l'idée d'une intervention collective de l'Alliance ne fasse passer au second plan la présence européenne proprement dite. Les réactions grinçantes qui se sont élevées à Bruxelles, depuis le quartier général de l'Otan, lorsque les Italiens ont voulu monter cette opération de *secours* de l'État albanais frappé par la crise financière et l'anarchie galopante en sont un exemple flagrant. L'Italie est parvenue à envoyer des troupes, malgré un vote très difficile de son parlement, mais, également grâce au soutien ferme de la France. Immédiatement, toute la presse américaine s'est empressée d'affirmer que les Français et les Italiens se fourvoyaient dans un guêpier où ils mourraient par milliers, et de dénoncer l'inanité de leurs efforts. Le rétablissement de l'État albanais n'a pas été une chose facile, mais il est certain que la mission essentiellement franco-italienne a été un succès. Les Espagnols, les Turcs et les Grecs ont été associés et ont coopéré ensemble dans les mêmes endroits ! C'est déjà un grand pas que les américains n'apprécient pas. Ces derniers cherchent maintenant à récupérer ce mouvement de rapprochement. Ce n'est, évidemment pas à souhaiter, car il faut que les Européens, riverains de la Méditerranée, et responsables au premier chef, soient en mesure d'intervenir dans les situations de crise et d'imposer leurs solutions, dont ils doivent avoir la conviction qu'elles ne sont pas moins bonnes que celles concoctées par les États-Unis.

Le partenariat avec l'Europe ne doit pas faire oublier l'importance des relations interarabes. Ainsi, il est décevant qu'après un début prometteur, l'UMA<sup>8</sup> soit désormais bloquée... Au problème du Sahara occidental et du Polisario s'est ajouté l'embargo décrété par les Nations unies à l'encontre de la Libye à la suite des attentats commis par ce pays contre des avions américains et français.

Néanmoins, malgré cette mise en sommeil, les partenaires marocains et tunisiens restent attachés à l'idée fondatrice de l'UMA et, plus encore, à celle du Maghreb. L'Europe ne peut que regretter que cette situation ait conduit à l'interruption du dialogue 5 + 5<sup>9</sup>. L'impression générale est que les interlocuteurs marocains de la commission ont considéré que la stabilité en Méditerranée était conditionnée avant tout par les problèmes économiques et sociaux.

La Tunisie mérite d'être citée tout spécialement comme exemple dans le domaine des réformes économiques, qui ont été saluées à juste titre par le FMI et la Banque mondiale. Son taux de croissance économique témoigne de cette évolution très significative. C'est cet essor

<sup>8</sup> Union du Maghreb arabe, comprenant le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie.

<sup>9</sup> Il s'agit des 5 pays européens : France, Espagne, Portugal, Italie et Malte ; et des 5 pays du grand Maghreb : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye.

économique qui a protégé le pays de la progression islamiste, bien qu'il reste des progrès à accomplir en ce qui concerne le fonctionnement des institutions démocratiques.

Un arrangement durable entre la Grèce et la Turquie est d'autant plus souhaitable que la poursuite de ce différend peut compromettre la crédibilité de l'initiative européenne prise à Barcelone et visant à contribuer à la création de zones de paix et de stabilité dans la région de la Méditerranée sujette aux tensions. Aux yeux des pays non européens de la Méditerranée, la crédibilité de l'Europe a déjà été entamée par son incapacité à éviter le déclenchement de la guerre dans l'ex-Yougoslavie et à y mettre fin sans l'intervention déterminante des États-Unis. Toutefois, ce conflit a eu des répercussions sur les relations euro-méditerranéennes qui comportent à la fois des risques et des espoirs. Les risques sont dus à la méfiance des pays islamiques vis-à-vis des Européens, qu'ils soupçonnent de n'avoir pas fait des efforts suffisants pour soutenir la cause des Musulmans bosniaques. En revanche, les espoirs reposent sur la participation des contingents militaires de certains pays arabes de la Méditerranée aux efforts de l'ONU et de l'OTAN pour rétablir la paix en Bosnie et à la mise en œuvre des Accords de Dayton. Le ministre des affaires étrangères égyptien a ainsi indiqué que la participation d'États arabes comme l'Égypte aux forces de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie pourrait éventuellement servir comme modèle de coopération euro-méditerranéenne dans le cadre de la gestion de crises dans d'autres régions et ouvrir des perspectives de coopération dans d'autres domaines.

### **3) VERS UNE SÉCURITÉ COMMUNE**

Une incertitude règne actuellement quant à l'avenir du processus, notamment en ce qui concerne le respect des accords déjà conclus et les progrès à venir. Afin de sauvegarder le processus de paix, il incombe à l'une et à l'autre partie, d'une part de respecter en totalité les engagements qu'elles ont librement contractés, y compris le calendrier fixé par ces accords et, d'autre part, de s'appuyer sur eux pour aller plus loin. Le respect de l'accord signifie qu'il faut qu'Israël continue à redéployer ses forces, y compris en les retirant de la région d'Hébron.

L'identification des principaux foyers de crise affectant la sécurité dans le bassin méditerranéen ne constitue qu'une partie de l'analyse de la situation dans la région. Celle-ci est caractérisée par l'existence de problèmes de nature plus générale qu'il faut également prendre en considération avant d'élaborer des conceptions permettant de répondre aux défis présents et futurs.

Pour ce qui est de l'Europe, il est clair que sa stabilité politique et sa sécurité dépendent de celle du bassin méditerranéen. Mais celle-ci ne peut y être garantie sans une paix juste et stable au Proche-Orient. A cet égard, les relations israélo-palestiniennes constituent une question clé qui pourrait déterminer l'avenir du processus de paix global au Proche-Orient.

Cependant, un nombre sans cesse plus important de ses membres et non plus seulement la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal prend peu à peu conscience que l'avenir de l'Europe, en particulier sa sécurité, sont étroitement liés à ceux de la Méditerranée. La conférence de Barcelone, à l'automne 1995, a permis de réunir l'ensemble des pays du Nord et ceux du Sud, ces derniers au demeurant présentant souvent des propositions conjointes issues d'un travail collectif. La conférence de Malte, en 1997 a ensuite été décevante. Il n'en reste pas moins qu'un programme de travail, touchant à différents aspects, a commencé d'être mis en œuvre.

Les États, ainsi que les ensembles ou sous-ensembles régionaux ont à accomplir la tâche indispensable de définir une perspective et d'exprimer une volonté politique. Il leur faut

collaborer dans la réduction ou l'élimination de facteurs de tensions. Il leur appartient enfin de poser les cadres généraux du développement des coopérations dans les domaines les plus variés.

L'avenir dépendra tout autant des initiatives diverses, des efforts conjugués, des projets conjoints de multiples acteurs, personnes morales : villes, régions, entreprises, associations ; ou physiques : ingénieurs, universitaires, fonctionnaires, intellectuels, financiers... Dans cette longue démarche à entreprendre, seul un foisonnement de rencontres et d'activités conjointes ou concertées permettra de créer peu à peu, puis de développer, les réseaux nécessaires – plus encore que de grandes constructions juridiques – pour faire de la Méditerranée un espace moins instable, sinon toujours totalement en paix.

Certes, le chemin est incertain et difficile et son issue peut paraître aléatoire. Cependant, il n'en est pas d'autre imaginable, pour s'employer à faire en sorte que la Méditerranée – zone de paix, de sécurité, voire de prospérité – puisse un jour devenir une réalité.

L'UEO ne joue qu'un rôle limité dans la sécurité en Méditerranée. Politiquement, le dialogue qui avait été entamé avec les pays du Maghreb a été mis en sommeil. Seuls les moyens militaires des Euroforce et Euromarforce seraient susceptibles de représenter un embryon de présence politique dans le bassin. À l'opposé, l'existence de ces forces, mal expliquée à nos partenaires du Sud, est vue de l'autre côté de la Méditerranée (de Tripoli à Rabat) comme une menace virtuelle, produisant ainsi l'effet inverse. Cela ramène à une question de bon sens : les moyens militaires n'ont de réalité que s'ils sont soutenus par une volonté politique. En l'absence de celle-ci, leur existence est vaine, voire nuisible.

L'Union européenne est donc à l'heure actuelle la seule institution du Vieux Continent capable de produire du sens en Méditerranée. C'est donc au développement des moyens politiques issus de la déclaration de Barcelone qu'il convient de s'attaquer. L'idée d'un pacte méditerranéen chargé de prendre en compte l'aspect paix et sécurité dans l'évolution future du processus de Barcelone est inscrite dans le volet un, politique et sécurité. Elle semble prometteuse. Le pacte en gestation, ou plutôt la « charte pour la paix et la stabilité dans la région Euro-méditerranéenne », telle que cette initiative a désormais été désignée par le comité des hauts fonctionnaires chargés du suivi de Barcelone, devrait être rattaché à l'ensemble de la déclaration et se référer aux trois volets. Il n'est pas possible d'envisager une espèce de forum militaro-diplomatique vivant dans une sphère artificielle et séparée des problèmes socio-économiques de fond. Toute approche de paix et de sécurité en Méditerranée développée dans la charte devra être traitée globalement.

Il n'a pas été possible jusqu'à présent de mettre en place, au sud de la Méditerranée, une sorte de marché commun régional. Des tentatives de créer une communauté économique réunissant les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord ont été faites sous l'égide des Présidents américain et russe par le biais de l'organisation de sommets économiques tenus à Casablanca, et à Amman et au Caire. Toutefois, on ne peut ignorer les corrélations qui existent entre la poursuite de cette initiative, qui met en jeu un nombre important de pays du Proche-Orient, y compris Israël et les pays d'Afrique du Nord, et le processus de paix entre Israël et ses voisins.

Un autre problème grave que connaissent la plupart des pays du sud de la Méditerranée est celui du taux de chômage qui dépasse, dans quelques-uns d'entre eux, les 25 % et touche particulièrement les jeunes. L'appauvrissement des populations concernées, lié à une croissance démographique galopante, entraîne une accélération des mouvements de migration,

notamment vers les pays européens. Selon certaines estimations, la population des pays arabes doit augmenter, entre 1990 et 2025, de 90 %, tandis que celle de l'Europe ne progressera que de 6 %.

Le problème des migrations vers le Nord risque de s'aggraver dans les années à venir, à moins qu'il soit possible de créer des conditions économiques, sociales et culturelles aussi favorables dans les pays du Sud afin que la pression migratoire puisse se relâcher et même disparaître progressivement. Ce problème présente notamment un aspect psychologique, dans la mesure où il est étroitement lié à la perception qu'en ont les populations des pays européens, d'une part, et celles des pays non européens situés sur la rive sud de la Méditerranée, d'autre part. Il n'est pas possible d'ignorer que bon nombre d'Européens considèrent le problème de la migration des populations du Sud non seulement comme un défi économique, social et comme un problème d'organisation, mais aussi comme une menace pour l'identité culturelle des pays du nord, voire un danger pour la stabilité interne et la sécurité de certains pays européens.

Une telle vision, très mal accueillie par les pays du sud, ne peut contribuer à l'établissement de la confiance réciproque, encore fortement entravée par les différences profondes qui persistent entre le Nord et le Sud, dans leurs traditions culturelles et religieuses ainsi que dans les systèmes politiques. L'expérience historique en particulier n'a guère contribué au développement d'un climat de confiance entre l'Europe et le monde arabe. Des conquêtes musulmanes à la colonisation, des croisades à la décolonisation, l'Europe et le monde musulman ont, pendant des siècles, entretenu des rapports conflictuels, malgré certaines périodes durant lesquelles les deux civilisations ont réussi à cohabiter pacifiquement et de façon fructueuse.

Pour réussir l'intégration, les pays d'Europe devront étendre leur unité économique à une unité politique et de défense communautaire. L'objectif est de pouvoir mettre au point un système de prévention des crises. Cette prévention devra prendre en considération les intérêts de tous et chercher à favoriser un accompagnement amical et non condescendant vers le développement économique des régions du sud. La stabilité et la sécurité de la région passe avant tout par la création d'un climat de confiance sur place qui permette à chacun d'envisager son avenir chez lui et d'avoir l'assurance de pouvoir partager les fruits de la croissance sur place, sans être obligé de s'expatrier vers le nord et de considérer sa situation précaire comme une fatalité contre laquelle il serait vain de lutter. Le challenge est évidemment difficile, mais, il est quasiment la seule voie de salut pour assurer la sécurité de la zone Méditerranée.



## CONCLUSION

Même si la fin de la guerre froide a atténué les luttes idéologiques qui se profilaient derrière les protagonistes du conflit israélo-arabe, les tensions ne sont pas retombées depuis.

Les problèmes de démographie jouent un rôle considérable dans les difficultés que traversent actuellement bon nombre des pays du Sud, et les mentalités ont encore du mal à se dégager de l'ancienne tutelle colonialiste. À la fois attirés par le modèle de vie occidental, qu'ils peuvent voir tous les soirs à la télévision, ils le refusent car ce modèle leur paraît inaccessible. La forte croissance démographique et l'arrivée de millions de jeunes sur le marché du travail, ne pourront être compensées par une croissance économique trop modeste. La fermeture des frontières de l'espace Schengen ne laissera pas beaucoup d'avenir à toute cette jeune population qui n'a rien à faire, et n'aura rien à perdre.

Dans ces conditions le problème d'approvisionnement en eau devient tout particulièrement sensible dans le bassin euro-méditerranéen. Plus qu'une poudrière, c'est un système perpétuellement instable qui a déjà été à l'origine de conflits armés. Pour prévenir un retour à cette forme ultime d'imposition d'une solution plusieurs défis sont à relever. D'abord, il faut pouvoir réaliser des investissements en matière de dépollution et d'irrigation. Ensuite, il faudra pouvoir assurer une répartition équitable entre les différents pays qui partagent le même bassin versant, et assurer un prix de l'eau qui soit raisonnable pour permettre l'essor de tous.

La zone de circulation des produits pétroliers revêt un enjeu stratégique, avec l'entrée dans la zone de nouvelles républiques d'Asie centrale. Le règlement du problème de la sortie des hydrocarbures de la Caspienne sera déterminant pour assurer la stabilité de la zone, ce qui passe par un accord qui soit favorable à ces jeunes républiques dont la manne financière obtenue par la vente du pétrole devrait assurer le décollage économique.

L'avenir de la zone Méditerranée passe par une stabilisation des rives du bassin, en s'attachant à construire, en concertation étendue, la nouvelle zone économique qui permettra à chaque état de se donner les moyens d'assurer son propre développement. Cette démarche nécessite de modifier les comportements des uns et des autres, d'aller à l'encontre de nos vieux démons, inscrits et entretenus dans nos mémoires collectives. Il est aussi important d'aborder les problèmes avec d'autres idées que les seules préoccupations économiques et de rentabilité. Ce n'est pas en laissant s'accroître les différences qu'il sera possible d'entraîner les pays du bassin sud vers le développement.

Face aux velléités américaines d'assurer seule la stabilité de la zone, en vue de préserver la sécurité des échanges commerciaux et des intérêts économiques américains dans la zone, l'Europe devrait développer une politique de sécurité propre. Il s'agit de mettre en place un véritable contrepoids légitime, nécessaire pour régler des crises qui les concernent beaucoup plus étant géographiquement impliqués par les soubresauts méditerranéens.

Mais, le chemin est encore long à parcourir, et nécessite un réel changement de nos comportements. L'accompagnement des pays du sud vers le développement doit s'effectuer sans arrière-pensées de gains économiques. Car il faut avoir des vues à long terme, la sécurité de l'ensemble de zone ne sera pas gratuite pour les Européens, ni le reste du monde. Tout ne peut pas que se concevoir que par rapport à des retours sur investissements. Pour l'instant, tout reste à faire, car nos grands groupes industriels, lancés dans la mondialisation, se battent pour

le partage des parts de marché. Ils sont guidés par des intérêts particuliers égoïstes qui ne voit que leur propre intérêt à court et moyen terme, comme l'a montré l'affaire des fonds de pension américains, dont le seul objectif est de pouvoir assurer un taux de rentabilité minimum de 15 % l'an. Il faudrait être naïf pour ne pas de rendre compte qu'il ne pourra pas en être ainsi tout le temps. Il est impossible d'envisager de continuer à vivre sur le dos d'une main d'œuvre exploitée dans ces pays en développement sans commencer un jour à prendre en compte leurs aspirations à une augmentation de leur niveau de vie, nécessaire partage pour garantir la sécurité de la zone.

---

**BIBLIOGRAPHIE**

- [1] La Méditerranée, enjeu stratégique – Revue de la défense nationale, novembre 1997.*
- [2] La Méditerranée en tant que zone de conflits – J. Balta, Fondation René Seydou, 1997.*
- [3] Le théâtre « Méditerranée » – Les cahiers de Mars N° 151, 4<sup>ème</sup> trimestre 1996.*
- [4] La Méditerranée, nouveaux défis, nouveaux risques – J.-F. Daguzan et R. Girardet, Publisud, 1995.*
- [5] Le crépuscule de l'occident – J.Cl. Chesnais, 1995.*
- [6] La Méditerranée Occidentale : quelle stratégie pour l'avenir ? – FMES, Publisud, 1994.*
- [7] En Méditerranée, une coopération semée d'embûches – J. Balta, Le monde diplomatique, octobre 1994.*
- [8] La Méditerranée Occidentale : sécurité et coopération – M.-L. Dumas, FEDN, mai 1992.*
- [9] Méditerranée – Confluences N°2, hiver 1992.*

**ANNEXE — CONFÉRENCE DE BARCELONE**

Les participants à la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone,

- soulignant l'importance stratégique de la Méditerranée et animés par la volonté de donner à leurs relations futures une dimension nouvelle, fondée sur une coopération globale et solidaire, qui soit à la hauteur de la nature privilégiée des liens forgés par le voisinage et l'histoire ;
- conscients que les nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux de part et d'autre de la Méditerranée constituent des défis communs qui appellent une approche globale et coordonnée ;
- décidés de créer à cet effet, pour leurs relations, un cadre multilatéral et durable, fondé sur un esprit de partenariat, dans le respect des caractéristiques, des valeurs et des spécificités propres à chacun des participants ;
- considérant que ce cadre multilatéral est complémentaire d'un renforcement des relations bilatérales, qu'il est important de sauvegarder en accentuant leur spécificité ;
- soulignant que cette initiative euro-méditerranéenne n'a pas vocation à se substituer aux autres actions et initiatives entreprises en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais qu'elle contribuera à favoriser leur succès. Les participants appuient la réalisation d'un règlement de paix juste, global et durable au Moyen-Orient, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les principes mentionnés dans la lettre d'invitation à la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, y compris le principe « des territoires contre la paix », avec tout ce que cela implique ;
- convaincus que l'objectif général consistant à faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité exige le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme, un développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures, autant d'éléments essentiels du partenariat,

conviennent d'établir entre les participants un partenariat global - partenariat euro-méditerranéen - à travers un dialogue politique renforcé et régulier, un développement de la coopération économique et financière et une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine, ces trois axes constituant les trois volets du partenariat euro-méditerranéen.

***1) Partenariat politique et de sécurité : définir un espace commun de paix et de stabilité***

Les participants expriment leur conviction que la paix, la stabilité et la sécurité de la région méditerranéenne sont un bien commun qu'ils s'engagent à promouvoir et à renforcer par tous les moyens dont ils disposent. A cet effet, ils conviennent de mener un dialogue politique renforcé et régulier, fondé sur le respect des principes essentiels du droit international et réaffirment un certain nombre d'objectifs communs en matière de stabilité interne et externe.

Dans cet esprit, ils s'engagent, par la déclaration de principes suivante, à :

- agir conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'aux autres obligations résultant du droit international, notamment celles qui découlent des instruments régionaux et internationaux auxquels ils sont parties ;
- développer l'État de droit et la démocratie dans leur système politique tout en reconnaissant dans ce cadre le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, socioculturel, économique et judiciaire ;
- respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que garantir l'exercice effectif et légitime de ces droits et libertés, y compris la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques et la liberté de pensée, de conscience et de religion, individuellement ainsi qu'en commun avec d'autres membres du même groupe, sans aucune discrimination exercée en raison de la race, la nationalité, la langue, la religion et le sexe ;
- considérer favorablement, à travers le dialogue entre les parties, les échanges d'informations sur les

questions relatives aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales, au racisme et à la xénophobie ;

– respecter et faire respecter la diversité et le pluralisme dans leur société et promouvoir la tolérance entre ses différents groupes et lutter contre les manifestations d'intolérance, le racisme et la xénophobie. Les participants soulignent l'importance d'une formation adéquate en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales ;

– respecter leur égalité souveraine ainsi que tous les droits inhérents à leur souveraineté et exécuter de bonne foi leurs obligations assumées, conformément au droit international ;

– respecter l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, en agissant à tout moment conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes pertinentes du droit international, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des États, tels qu'ils figurent dans des accords entre les parties concernées ;

– s'abstenir, en conformité avec les normes du droit international, de toute intervention directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'un autre partenaire ;

– respecter l'intégrité territoriale et l'unité de chacun des autres partenaires ;

– régler leurs différends par des moyens pacifiques, inviter tous les participants à renoncer à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un autre participant, y compris l'acquisition de territoires par la force, et réaffirmer le droit d'exercer pleinement la souveraineté par des moyens légitimes, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international ;

– renforcer leur coopération pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment par la ratification et l'application d'instruments internationaux auxquels ils ont souscrit, par l'adhésion à de tels instruments ainsi que par toute autre mesure appropriée ;

– lutter ensemble contre l'expansion et la diversification de la criminalité organisée et combattre le fléau de la drogue dans tous ses aspects ;

– promouvoir la sécurité régionale et, à cet effet, oeuvrer, entre autres, en faveur de la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique en adhérant et en se conformant à une combinaison de régimes internationaux et régionaux de non-prolifération, et d'accords de limitation des armements et de désarmement, tels que le TNP, la CWC, la BWC, le CTBT, et/ou à des arrangements régionaux, comme des zones exemptes d'armes, y compris leurs systèmes de vérification, ainsi qu'en respectant de bonne foi leurs engagements au titre des conventions de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Les parties s'emploieront à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit mutuellement et effectivement contrôlable.

En outre, les parties :

– envisageront des mesures pratiques afin de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi qu'une accumulation excessive d'armes conventionnelles ;

– s'abstiendront de développer une capacité militaire qui aille au-delà de leurs besoins légitimes de défense, tout en réaffirmant leur détermination de parvenir au même niveau de sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité la moins élevée possible de troupes et d'armements et d'adhérer à la CCW ;

– favoriseront les conditions susceptibles de permettre l'établissement de relations de bon voisinage entre eux et soutenir les processus visant la stabilité, la sécurité et la prospérité ainsi que la coopération régionale et sous-régionale ;

– étudier les mesures de confiance et de sécurité qu'il conviendrait d'adopter en commun entre les participants en vue de la consolidation d'un « espace de paix et de stabilité en Méditerranée », y compris la possibilité à terme de mettre en oeuvre à cet effet un pacte euro-méditerranéen.

## **2) Partenariat économique et financier : construire une zone de prospérité partagée**

Les participants soulignent l'importance qu'ils attachent au développement économique et social durable et équilibré dans la perspective de réaliser leur objectif de construire une zone de prospérité partagée.

Les partenaires reconnaissent les difficultés que la question de la dette peut entraîner pour le développement

économique des pays de la région méditerranéenne. Ils conviennent, compte tenu de l'importance de leurs relations, de poursuivre le dialogue afin de parvenir à des progrès dans les enceintes compétentes.

Constatant que les partenaires ont à relever des défis communs, bien que se présentant à des degrés différents, les participants se fixent les objectifs à long terme suivants :

- accélérer le rythme d'un développement socio-économique durable ;
- améliorer les conditions de vie des populations, augmenter le niveau d'emploi et réduire les écarts de développement dans la région euro-méditerranéenne ;
- promouvoir la coopération et l'intégration régionale.

En vue d'atteindre ces objectifs, les participants conviennent d'établir un partenariat économique et financier qui, en tenant compte des différents degrés de développement, sera fondé sur :

- l'instauration progressive d'une zone de libre-échange ;
- la mise en oeuvre d'une coopération et d'une concertation économiques appropriées dans les domaines concernés ;
- l'augmentation substantielle de l'assistance financière de l'Union européenne à ses partenaires.

#### **A/ Zone de libre-échange**

La zone de libre-échange sera réalisée à travers les nouveaux accords euro-méditerranéens et des accords de libre-échange entre les partenaires de l'Union européenne. Les participants ont retenu l'année 2010 comme date objectif pour instaurer progressivement cette zone qui couvrira l'essentiel des échanges dans le respect des obligations découlant de l'OMC.

En vue de développer le libre échange graduel dans cette zone : les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges des produits manufacturés seront progressivement éliminés selon des calendriers à négocier entre les partenaires ; en partant des flux traditionnels et dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles et en respectant dûment les résultats atteints dans le cadre des négociations du GATT, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties ; les échanges de services y compris le droit d'établissement seront progressivement libéralisés en tenant dûment compte de l'accord GATS.

Les participants décident de faciliter l'établissement progressif de cette zone de libre-échange en :

- adoptant des dispositions adéquates en matière de règles d'origine, de certification, de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle et de concurrence ;
- poursuivant et développant des politiques fondées sur les principes de l'économie de marché et de l'intégration de leurs économies en tenant compte de leurs besoins et niveaux de développement respectifs ;
- procédant à l'ajustement et à la modernisation des structures économiques et sociales, la priorité étant accordée à la promotion et au développement du secteur privé, à la mise à niveau du secteur productif et à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié pour une économie de marché. De même, ils s'efforceront d'atténuer les conséquences négatives qui peuvent résulter de cet ajustement au plan social en encourageant des programmes en faveur des populations les plus démunies ;
- promouvant les mécanismes visant à développer les transferts de technologie.

#### **B/ Coopération et concertation économiques**

La coopération sera développée en particulier dans les domaines énumérés ci-dessous et à cet égard les participants :

- reconnaissent que le développement économique doit être soutenu à la fois par l'épargne interne, base de l'investissement, et par des investissements étrangers directs. Ils soulignent qu'il importe d'instaurer un environnement qui leur soit propice notamment par l'élimination progressive des obstacles à ces investissements ce qui pourrait conduire aux transferts de technologies et augmenter la production et les exportations ;
- affirment que la coopération régionale, réalisée sur une base volontaire, notamment en vue de développer les échanges entre les partenaires eux-mêmes, constitue un facteur clé pour favoriser l'instauration d'une

zone de libre-échange ;

- encouragent les entreprises à conclure des accords entre elles et s'engagent à favoriser cette coopération et la modernisation industrielle, en offrant un environnement et un cadre réglementaire favorable. Ils considèrent nécessaire l'adoption et la mise en oeuvre d'un programme d'appui technique aux PME ;

- soulignent leur interdépendance en matière d'environnement, qui impose une approche régionale et une coopération renforcée, ainsi qu'une meilleure coordination des programmes multilatéraux existants, en confirmant leur attachement à la Convention de Barcelone et au PAM. Ils reconnaissent qu'il importe de concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et d'atténuer les conséquences négatives qui pourraient résulter du développement sur le plan de l'environnement. Ils s'engagent à établir un programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme, y compris en matière de lutte contre la désertification, et à concentrer des appuis techniques et financiers appropriés sur ces actions ;

- reconnaissent le rôle clé des femmes dans le développement et s'engagent à promouvoir la participation active des femmes dans la vie économique et sociale et dans la création d'emplois ;

- soulignent l'importance de la conservation et de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et de l'amélioration de la coopération dans le domaine de la recherche sur les ressources, y compris l'aquaculture, et s'engagent à faciliter la formation et la recherche scientifiques et à envisager la création d'instruments communs ;

- reconnaissent le rôle structurant du secteur de l'énergie dans le partenariat économique euro-méditerranéen et décident de renforcer la coopération et d'approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques. Décident de créer les conditions-cadres adéquates pour les investissements et les activités des compagnies d'énergie, en coopérant pour créer les conditions permettant à ces compagnies d'étendre les réseaux énergétiques et de promouvoir les interconnexions ;

- reconnaissent que l'approvisionnement en eau ainsi qu'une gestion appropriée et un développement des ressources constituent une question prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et qu'il importe de développer la coopération en ces domaines ;

- conviennent de coopérer en vue de moderniser et de restructurer l'agriculture et de favoriser le développement rural intégré. Cette coopération sera axée notamment sur l'assistance technique et la formation, sur le soutien aux politiques mises en oeuvre par les partenaires pour diversifier la production, sur la réduction de la dépendance alimentaire et sur la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Conviennent également de coopérer en vue de l'éradication de cultures illicites et pour le développement des régions éventuellement affectées.

Les participants conviennent également de coopérer dans d'autres domaines et, à cet égard :

- soulignent l'importance d'un développement et d'une amélioration des infrastructures, y compris par la création d'un système efficace de transport, le développement des technologies de l'information et la modernisation des télécommunications. A cet effet, ils conviennent d'élaborer un programme de priorités ;

- s'engagent à respecter les principes du droit maritime international et en particulier la libre prestation de services dans le domaine du transport international et le libre accès aux cargaisons internationales. Les résultats des négociations commerciales multilatérales sur les services de transport maritime menées actuellement dans le cadre de l'OMC seront pris en compte une fois convenus ;

- s'engagent à encourager la coopération entre les collectivités locales et en faveur de l'aménagement du territoire ;

- reconnaissant que la science et la technologie ont une influence significative sur le développement socio-économique, conviennent de renforcer les capacités propres de recherche scientifique et développement, de contribuer à la formation du personnel scientifique et technique, de promouvoir la participation à des projets de recherche conjoints à partir de la création de réseaux scientifiques ;

- conviennent de promouvoir la coopération dans le domaine statistique afin d'harmoniser les méthodes et d'échanger des données.

### **C/ Coopération financière**

Les participants considèrent que la réalisation d'une zone de libre-échange et le succès du partenariat euro-

méditerranéen reposent sur un accroissement substantiel de l'assistance financière qui doit favoriser avant tout un développement endogène et durable et la mobilisation des acteurs économiques locaux. Ils constatent à cet égard :

- que le Conseil européen de Cannes est convenu de prévoir pour cette assistance financière des crédits d'un montant de 4.685 millions d'écus pour la période 1995-1999, sous forme de fonds budgétaires communautaires disponibles. A cela s'ajoutera l'intervention de la BEI sous forme de prêts d'un montant accru, ainsi que les contributions financières bilatérales des États membres ;
- qu'une coopération financière efficace, gérée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle tenant compte des spécificités de chacun des partenaires est nécessaire ;
- qu'une gestion macro-économique saine revêt une importance fondamentale pour assurer le succès de leur partenariat. A cette fin, ils conviennent de favoriser le dialogue sur leurs politiques économiques respectives et sur la manière d'optimiser la coopération financière.

### *3) Partenariat dans les domaines social, culturel et humain : développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles*

Les participants reconnaissent que les traditions de culture et de civilisation de part et d'autre de la Méditerranée, le dialogue entre ces cultures et les échanges humains, scientifiques et technologiques sont une composante essentielle du rapprochement et de la compréhension entre leurs peuples et d'amélioration de la perception mutuelle.

Dans cet esprit, les participants conviennent de créer un partenariat dans les domaines social, culturel et humain. A cet effet :

- ils réaffirment que le dialogue et le respect entre les cultures et les religions sont une condition nécessaire au rapprochement des peuples. A cet égard, ils soulignent l'importance du rôle que peuvent jouer les médias dans la connaissance et la compréhension réciproques des cultures, en tant que source d'enrichissement mutuel ;
- ils insistent sur le caractère essentiel du développement des ressources humaines, tant en ce qui concerne l'éducation et la formation notamment des jeunes que dans le domaine de la culture. Ils manifestent leur volonté de promouvoir les échanges culturels et la connaissance d'autres langues, respectant l'identité culturelle de chaque partenaire, et de mettre en oeuvre une politique durable de programmes éducatifs et culturels; dans ce contexte les partenaires s'engagent à prendre les mesures susceptibles de faciliter les échanges humains, notamment par l'amélioration des procédures administratives ;
- ils soulignent l'importance du secteur de la santé pour un développement durable et manifestent leur volonté d'encourager la participation effective de la collectivité aux actions de promotion de la santé et du bien-être de la population ;
- ils reconnaissent l'importance du développement social qui, à leur avis, doit aller de pair avec tout développement économique. Ils attachent une priorité particulière au respect des droits sociaux fondamentaux , y compris le droit au développement ;
- ils reconnaissent la contribution essentielle que peut apporter la société civile dans le processus de développement du partenariat euro-méditerranéen et en tant que facteur essentiel d'une meilleure compréhension et d'un rapprochement entre les peuples ;
- en conséquence, ils conviennent de renforcer et/ou mettre en place les instruments nécessaires à une coopération décentralisée pour favoriser les échanges entre les acteurs du développement dans le cadre des législations nationales : responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, les syndicats et les entreprises privées et publiques ;
- sur cette base, ils reconnaissent qu'il importe de promouvoir les contacts et les échanges entre les jeunes dans le cadre de programmes de coopération décentralisée ;
- ils encourageront les actions de soutien en faveur des institutions démocratiques et du renforcement de l'État de droit et de la société civile ;
- ils reconnaissent que l'évolution démographique actuelle représente un défi prioritaire auquel il convient

de faire face par des politiques appropriées pour accélérer le décollage économique ;

– ils reconnaissent le rôle important que jouent les migrations dans leurs relations. Ils conviennent d'accroître leur coopération pour réduire les pressions migratoires au moyen, entre autres, de programmes de formation professionnelle et d'assistance à la création d'emplois. Ils s'engagent à garantir la protection de l'ensemble des droits reconnus par la législation existante des migrants légalement installés sur leurs territoires respectifs ;

– dans le domaine de l'immigration clandestine, ils décident d'établir une coopération plus étroite. Dans ce contexte, les partenaires, conscients de leur responsabilité pour la réadmission, conviennent d'adopter par la voie d'accords ou arrangements bilatéraux les dispositions et les mesures appropriées pour la réadmission de leurs ressortissants en situation illégale. A cet effet, pour les États membres de l'Union européenne, seront considérés ressortissants les nationaux des États membres tels que définis aux fins communautaires ;

– ils conviennent de renforcer la coopération par diverses mesures visant à prévenir et à combattre ensemble de façon plus efficace le terrorisme ;

– de même, ils estiment nécessaire de lutter ensemble et efficacement contre le trafic de drogues, la criminalité internationale et la corruption ;

– ils soulignent l'importance de lutter résolument contre les phénomènes racistes et xénophobes et contre l'intolérance et conviennent de coopérer à cette fin.

### **Suivi de la conférence**

Les participants :

– considérant que la Conférence de Barcelone jette les bases d'un processus ouvert et appelé à se développer ;

– réaffirmant leur volonté d'établir un partenariat basé sur les principes et objectifs définis par la présente déclaration ;

– résolus à donner une expression concrète à ce partenariat euro-méditerranéen ;

– convaincus que, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de poursuivre le dialogue global engagé et de réaliser une série d'actions concrètes,

adoptent le programme de travail ci-joint.

Les ministres des Affaires étrangères se réuniront périodiquement afin d'assurer le suivi de l'application de la présente déclaration et de définir les actions propres à permettre la réalisation des objectifs du partenariat.

Les diverses actions feront l'objet d'un suivi sous forme de réunions thématiques ad hoc de ministres, de hauts fonctionnaires et d'experts, d'échanges d'expériences et d'informations, de contacts entre les participants de la société civile, ou par tout autre moyen approprié.

Les contacts au niveau des parlementaires, des autorités régionales, des collectivités locales et des partenaires sociaux seront encouragés.

Un « Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone », au niveau de Hauts Fonctionnaires, composé de la Troïka de l'Union européenne et d'un représentant de chaque partenaire méditerranéen, tiendra des réunions périodiques pour préparer la réunion des Ministres des Affaires étrangères, faire le point et évaluer le suivi du processus de Barcelone dans toutes ses composantes et pour mettre à jour le programme de travail.

Le travail approprié de préparation et de suivi des réunions résultant du programme de travail de Barcelone et des conclusions du « Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone » sera assumé par les services de la Commission.

La prochaine réunion des Ministres des Affaires étrangères se tiendra au cours du 1<sup>er</sup> semestre de 1997 dans l'un des douze États méditerranéens partenaires de l'Union européenne, à déterminer par le biais de consultations futures.